



Date d'arrêt

Le 24 novembre 2022

Date d'approbation

Le 27 avril 2023

Pièce du PLUi

1.1.4

LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes Cœur de Charente

Table des matières

Introduction

Objectifs

L'activité agricole dans le PLUI Rappels réglementaires

Méthodologie

L'enquête agricole

1. Un territoire à la croisée de grands paysages

1.1) Quatre paysages agricoles

La Vallée de la Charente

Le Grand Plateau

La Bande Boisée

Le Pays des Petites Vallées

1.2) Des ruptures dans l'évolution du paysage

La crise du phylloxéra au XIX^{ème} siècle

Les remembrements parcellaires du XX^{ème} siècle

Conséquences des remembrements sur les haies

1.3) Les sols et le relief comme déterminant de l'activité agricole

La large vallée de la Charente et de l'Aume

La Saintonge Vallonnée

L'Est : « Pays des petites vallées » et Les Terres Rouges

Potentiel agronomique

2. L'agriculture en Cœur de Charente: un territoire marqué par la diversité

2.1) Les exploitations agricoles

Un chute continue du nombre d'exploitations agricoles

Une légère augmentation de la SAU

Regroupement des exploitations et vieillissement des agriculteurs

Les projets des exploitants

2.3) La production agricole sur le territoire de Cœur de Charente

Une diversification des cultures

Un nombre d'éleveur qui tend à se stabiliser

L'exploitation forestière

31

3. Les interactions entre l'agriculture et le territoire

3.1) L'agriculture et ses infrastructures: une circulation conflictuelle?

3.2) L'agriculture et la gestion de l'eau: une problématique aux dimensions multiples

Un changement climatique qui va rendre plus difficile l'accès à l'eau

L'irrigation sur le territoire de Cœur de Charente

Les réserves de substitution

La place des haies et des zones humides dans la gestion de l'eau

3.3) L'agriculture et l'environnement

Une série de mesures réglementaires pour protéger l'environnement

Des engagements des agriculteurs en faveur de l'environnement

Les sources d'énergies renouvelables liées à l'agriculture

3.4) L'agriculture face à l'urbanisation

Un impact prépondérant de la LGV dans la consommation de terres agricoles

Un étalement urbain qui augmente les surfaces de contact entre agriculture et habitat

SYNTHÈSE & ENJEUX

Introduction

Objectifs

La communauté de communes Cœur de Charente s'est engagée depuis Mai 2018 à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document permet de prendre en compte les spécificités du territoire afin de favoriser un développement harmonieux et durable du territoire. Pour ce faire, les documents qui composent le Plan Local d'Urbanisme doivent analyser et comprendre chaque composante et enjeu du territoire.

Source d'emplois, de paysage et de mode de vie, l'agriculture est un pilier de l'aménagement territorial en France, et en particulier à Cœur de Charente. Le diagnostic agricole permet donc de prendre en compte les enjeux et perspectives du développement agricole dans la définition des futurs projets du territoire. L'objectif étant également de créer un document commun grâce à la mise en place d'une cohésion entre les différentes parties prenantes.

Le diagnostic agricole dresse un portrait de l'agriculture, ses dynamiques et ses besoins sur le territoire de Cœur de Charente. Il sera un outil d'aide à la décision fort pour orienter des choix de développement.

Le Code de l'Urbanisme définit les grands objectifs actuels en matière d'utilisation des sols en France. Le Plan est donc le support permettant de faire le lien entre les grands objectifs du règlement national et les spécificités du contexte local.

Ce diagnostic s'organise en trois parties. D'abord une découverte de ce territoire agricole à travers ses paysages et son sol. Puis une présentation de l'activité agricole en Cœur de Charente en 2018, accompagnée des tendances dans lesquelles elle s'inscrit. Enfin une dernière partie est consacrée à l'analyse des relations que l'activité agricole entretient avec le territoire.

L'activité agricole dans le PLUI

Rappels réglementaires

L110 du CU : « **de gérer le sol de façon économe** »

L121-1 du CU : « Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

b) **L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; [...]**

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des

nuisances de toute nature. »

L123-1-2 du CU : « **Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.**

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, **de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier**, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité

Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que **la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. [...]**

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme. »

L'AGRICULTURE DANS LE PLUI: 3 ANGLES D'APPROCHE

LA PRESERVATION :

-Du foncier

-Du potentiel agronomique des terres

-De la trame verte et bleue

LE DÉVELOPPEMENT :

-De l'activité agricole

-Des projets de diversifications

LES RELATIONS :

-Aux tiers

-Au patrimoine

	Préservation du foncier agricole	Préservation du potentiel agronomique des terres	Préservation de la TVB	Localisation des développements agricoles & diversification	Relation aux tiers & patrimoine
Diagnostic	Analyse de la consommation d'espace depuis les dix années précédant l'arrêt du PLUi	Repérage des surfaces exploitées Productions sous signe de qualité	Identification de la Trame verte et bleue	Repérage des sièges d'exploitation Projets de diversification	Repérage des sièges d'exploitation principaux et secondaires Type d'exploitation (élevage ou non, régime)
PADD	Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. L.151-5 du CU	Le projet d'aménagement et de développement durables définit : 1° Les orientations générales des politiques (...) de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers , et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; 2° Les orientations générales concernant l'habitat, (...) les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. L.151-5 du CU			
Règlement écrit et graphique	Un objectif qui détermine les surfaces urbanisables en extension (règlement écrit et graphique). Le règlement délimite les zones à urbaniser (R.151-17 du CU)	Le règlement délimite les zones agricoles (R.151-17 du CU). Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles (R.151-22 du CU).	Protection du bocage, des zones humides, de boisements, des abords de cours d'eau	Peuvent être autorisées, en zone A & N : les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA (R.151-23 et R.151-25 du CU) + <u>Les activités de transformation et de commercialisation</u> dans le prolongement de l'activité agricole (Loi ELAN du 23 novembre 2018. art L151-11 du CU)	Peuvent être autorisées, en zone A : Les constructions, installations, extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation, changements de destination et aménagements prévus par les articles L. 151-11, L. 151-12 et L. 151-13, dans les conditions fixées par ceux-ci. (R.151-23 du CU) Distances de réciprocité (recul de 50 m pour les bâtiments soumis au règlement sanitaire départemental et les périmètres de 100m pour les installations classées au titre des installations classées pour l'environnement)
Rapport de présentation	Démontrer l'impact du projet sur les exploitations et les surfaces agricoles et mettre en œuvre la séquence «éviter, réduire, compenser» s'il y a lieu (évaluation environnementale)		Démontrer l'impact du projet sur la TVB + séquence ERC	Démontrer l'impact des développements agricoles sur l'environnement + séquence ERC	Démontrer l'impact du projet sur les exploitations et les surfaces agricoles + séquence ERC

Méthodologie

Pour assurer une analyse complète du territoire, le diagnostic agricole s'est réalisé en trois étapes :

- Tout d'abord **une étude bibliographique et de terrain** afin de commencer à s'approprier les dynamiques et les enjeux agricoles du territoire. Cette première démarche s'est faite grâce à l'organisation de visites de terrain sur 3 jours en juin 2018. L'idée était de parcourir le territoire et d'y repérer entre autres les paysages agricoles. Cette sortie a été complétée par des études paysagères et environnementales.

- Une deuxième démarche a été lancée en août 2018 et consiste en **l'envoi de questionnaires** aux agriculteurs exploitants du territoire de Cœur de Charente. Ce questionnaire avait pour vocation de récolter des données essentielles concernant l'activité agricole du territoire. De plus, **cinq journées de permanences** ont été organisées entre juillet et septembre 2018 avec deux objectifs: répondre aux attentes et questions vis-à-vis de la démarche de PLUi et pour les agriculteurs, localiser graphiquement leurs exploitations et leurs projets. Ces permanences sont venues alimenter notre connaissance du territoire, et ont permis d'entamer une démarche inclusive et participa-

tive en discutant directement avec les agriculteurs des enjeux et des projets agricoles. A défaut d'avoir été exhaustives, ces rencontres ont permis d'avoir une approche qualitative et sensible de l'agriculture et de ses acteurs.

- Enfin, **des analyses de la structure et du fonctionnement agricole** sont réalisées pour dresser un portrait le plus fin possible de ce paysage agricole de Cœur de Charente. Elles vont compléter et objectiver les données issues des rencontres sur place. Cela passe notamment par la localisation des sites d'exploitations et de leur type. L'ensemble de ce travail va permettre alors de tirer les enjeux majeurs et les projections pour l'avenir du territoire qui seront à prendre en compte dans les prochaines étapes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

INVENTAIRE DES SIGLES EMPLOYÉS DANS LE DIAGNOSTIC

CC : Communauté de Communes

DRAAF: Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Forêt

PLUi: Plan Local d'Urbanisme Intercommunale

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

CU: Code de l'Urbanisme

PAC: Politique Agricole Commune

-> MAEC: Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

-> BCAA: Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

RGA: Recensement général agricole (effectué en 1979,1988, 2000, 2010)

AOP: Appellation d'Origine Contrôlée

IGP: Indication Géographique Protégée

SAU: Surface Agricole Utile

L'enquête agricole

Le questionnaire a été envoyé au 326 exploitants dont les coordonnées nous ont été fournies par les communes. Seulement 43 questionnaires nous ont été retournés soit un taux de réponse de 13%¹.

De plus, les permanences agricoles ont permis de rencontrer 25 agriculteurs. Chacun de ses agriculteurs a pu repérer précisément ses bâtiments d'exploitations, les problèmes rencontrés et d'éventuel projets. Pour ceux qui ne l'avait pas encore fait, ils ont pu aussi compléter le questionnaire.

Enfin, pour compléter les informations recueillies grâce à ce questionnaire, un repérage systématique des bâtiments agricoles a été effectué. En croisant les données fournies par les communes, celles issues des listes publiques d'aides versées par la PAC en 2017, les données foncières ainsi que des photos aériennes, il a été possible de localiser et d'identifier 338 sièges d'exploitations, tandis que 99 sites ont été repérés mais non inscrits parmi les sièges en activité: ils correspondaient soit à des exploitants retraités, soit à des bâtiments agricoles dont il était impossible de faire le lien avec les bases de données communales ou de la PAC. Une enquête supplémentaire pourra être effectuée, notamment pendant la phase réglementaire, pour affiner ces résultats.

Les chiffres

326

exploitations déclarées
par les communes en
2018

378

exploitations déclarées
à la PAC en 2017

338

sièges d'exploitation
localisés et en activité

541

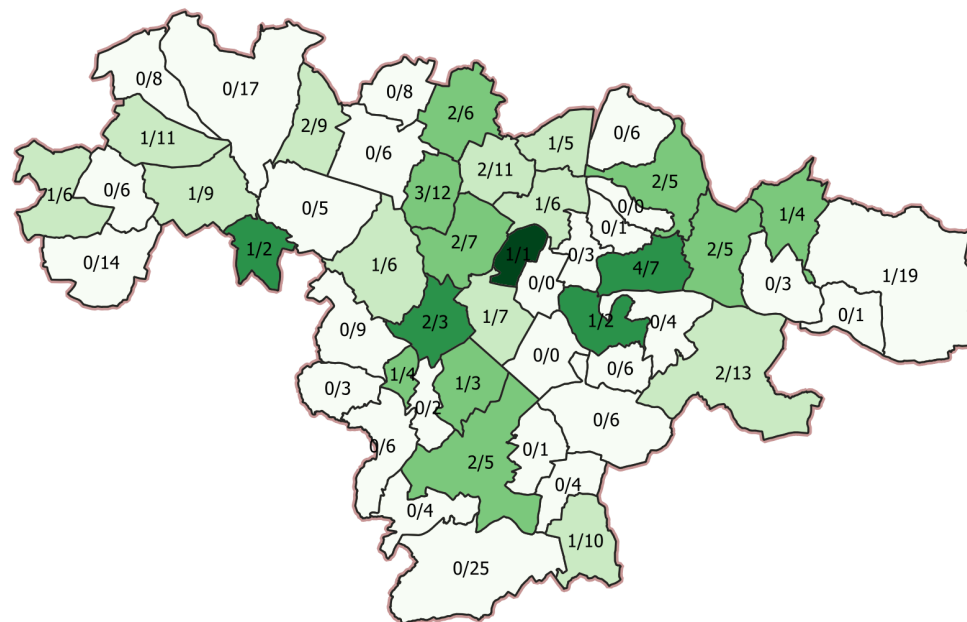
sites d'exploitation
repérés

13%

Taux de réponse à l'en-
quête agricole



Localisation des communes



Nombre de réponse par communes au questionnaire agricole envoyé à chaque exploitant



Cartes de localisation des sites d'exploitations

1. Un territoire à la croisée de grands paysages



1.1) Quatre paysages agricoles

Lorsque l'on arrive sur le territoire de Cœur de Charente, le paysage peut tout de suite être caractérisé de paysage agricole. Mais en s'aventurant à l'intérieur du territoire on peut entrevoir une grande diversité de paysages. De manière générale: au Sud un paysage urbain et périurbain mité par l'étalement de la métropole d'Angoulême, à l'Est un paysage boisé limousin et enfin au centre et à l'Ouest un paysage territoire composé de grandes parcelles agricoles, traversé par une bande boisée le long du fleuve Charente. Ce dernier offre alors un paysage alterné entre ouvert et fermé. Cœur de Charente est donc un territoire à l'interstice entre quatre différentes entités paysagères qu'il est intéressant de détailler, notamment du point de vue de la diversité agricole qu'elle vont induire:

La Vallée de la Charente

La vallée de la Charente dessine un paysage mouvant, où l'eau se distingue rarement à travers de belles fenêtres offertes par des ripisylves denses. Les peupleraies et prairies structurent ses abords avec une activité maraîchère peu développée. Les coteaux sont ceinturés de boisements et leur ascension permet d'ouvrir le panorama. Ces larges vallées forment des terrasses

calcaires, parfois tourbeuses, fertiles et propres à l'agriculture. Les grandes cultures viennent cotoyer les prairies qui se répartissent entre les méandres et les dédoublements de la Charente.



Une ripisylve dense

Une eau visible depuis les pont mais rarement des berges

Boisement

Prairie - Grandes cultures maraîchage

Ripisylve

Village



Le Grand Plateau

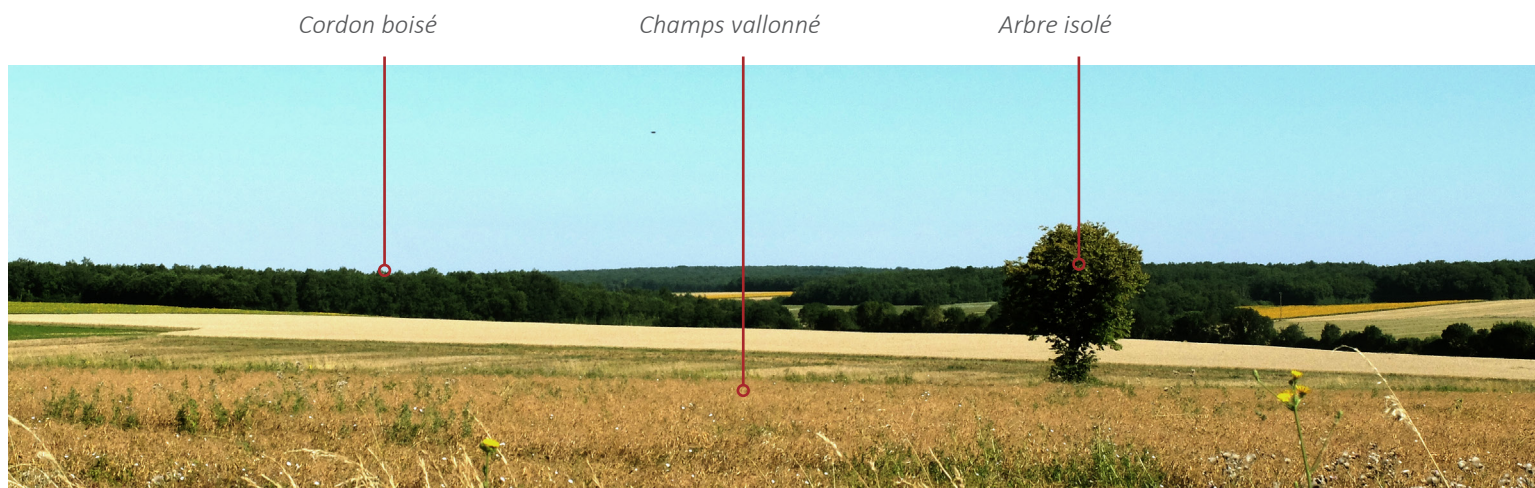
Le grand plateau est composé de vastes plateaux agricoles qui reposent sur un sol argilo-calcaire fertile. La taille des exploitations y est relativement importante et bénéficie d'une agriculture intensive. Le bâti est regroupé et concentré en petits hameaux ou villages. Cette unité suit une logique plus communautaire qu'individuelle. Son évolution dépend fortement des politiques agricoles. Eclatée sur tout le territoire, elle est représentée tout à fait à l'Ouest de la CC, et au centre, entre la Marche Boisée et le Pays des Petites Vallées. Ces plaines aux couleurs homogènes et peu bocagères constituent un paysage qui participe à l'image symbolique de l'agriculture en France et particulièrement en Poitou-Charente. Les cultures, généralement céréalières ou oléagineuses, leurs implantations, leurs couleurs changeant au grès des saisons, constituent l'essence même de ces secteurs (L'environnement en Poitou-Charentes).



La Bande Boisée

La bande boisée est un espace de transition paysagère entre la Vallée de la Charente et le reste du territoire. Elle constitue une langue de terres boisées, anciennement la forêt d'Argenson qui a depuis beaucoup diminué par le grignotage de l'agriculture et de l'urbanisation, faisant disparaître une importante partie de sa faune et de sa flore. Les parcelles agricoles sont en majorité aux abords des boisements, mais on retrouve entre ces épais feuillages quelques enclaves agricoles. Aujourd'hui cette ancienne forêt s'apparente plus à un ensemble de massifs éparpillés en long sur le territoire. Elle est néanmoins restée à certains endroits préservés de l'agriculture grâce à un sol trop dur pour être cultivé.

Ces nombreuses découpes entre forêts et dégagements forcent un trait de caractère particulier à cette « marche boisée », multipliant la figure entre plaines et bois qui constituent plus fortement la qualité paysagère du secteur que l'intérieur même des massifs peu accessibles.



Le Pays des Petites Vallées

Proche du Confolentais, cette unité paysagère se manifeste par les nombreuses petites vallées encaissées creusées par les affluents de la Charente dans une direction est/ouest, dans un substrat argileux provenant des dépôts de l'érosion du Massif Central.



Le pays des Petites Vallées est une unité particulièrement agricole. Entre ces vallées se trouvent des plateaux, traditionnellement agricoles. Mais contrairement aux plaines de champs ouverts, les parcelles des fonds de vallées et des plateaux sont de tailles petites à moyennes et l'élevage et la polyculture y occupent une place plus importante. Les versants sont variés, en fonction de l'orientation et du relief plus ou moins accentué ; ils peuvent selon les cas être exploités, pâturés ou boisés, ou parfois laissés en friches. C'est d'ailleurs

dans ce secteur que l'on retrouve le plus grand nombre de parcelles en friches de l'intercommunalité.



1.2) Des ruptures dans l'évolution du paysage

La crise du phylloxéra au XIX^{ème} siècle

La majeure partie du territoire de Coeur de Charente a été depuis longtemps sculptée dans la terre par les activités agricoles, pour aboutir aux paysages évoqués précédemment. Cependant son histoire fut marquée par deux changements majeurs entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle.

Le premier fut la crise de phylloxéra qui à partir des années 1870 ravagea les vignes: de 114 000 ha cultivés de vignes en Charente en 1872, seuls 18 000 ha subsistent en 1980². Cette crise fut d'autant plus forte que la Charente était jusque là une terre viticole. Cette production qui alimentait en particulier le marché anglais s'implantait traditionnellement autour de Cognac, mais s'est répandue jusqu'à Angoulême et autour des plateaux calcaires qui bordent la Charente. Le fleuve était par ailleurs la principale voie de navigation pour écouler la production viticole. La perte des vignes due à la crise n'a pas été compensée: elle a plutôt poussé les agriculteurs à s'orienter vers d'autres cultures tels que les céréales et surtout l'élevage bovin. D'un paysage majoritairement viticole, la Charente a commencé à évoluer vers une terre de

² Bernard Gilles. Population et vignoble dans les Charentes : un siècle d'évolution originale . In: Norois, n°140, Octobre-Décembre, 1988. Populations et sociétés rurales dans l'ouest et le centre-ouest français.]] pp. 521-541.

grandes cultures et d'élevage. Enfin si aujourd'hui la viticulture a repris une place non négligeable en Charente (80 126 ha en 2010, RGA 2010), on ne la retrouve que de manière marginale sur le territoire de Coeur de Charente (1,5% de la SAU, RPG 2017), dans le Sud et l'Ouest de la communauté de communes.

Les remembrements parcel-laires du XX^{ème} siècle

Le second changement eut lieu au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle: il s'agit des opérations de remembrement liées à la mécanisation progressive de l'agriculture.

Il est issu des lois françaises et des directives européennes qui ont été appliquées pour essayer de réguler l'activité agricole et en améliorer les rendements. Ces directives ont profondément bouleversé la pratique de l'agriculture en France ainsi que les paysages agricoles. En effet, la Loi d'Orientation Agricole de 1960 en France, suivie de la Politique Agricole Commune appliquée en 1962, visaient à moderniser, faciliter et augmenter les rendements des productions agricoles grâce à l'octroi de subvention. Ces objectifs furent concrétisés entre autres par des politiques d'aménagements fonciers destinés à remembrer les parcelles, afin d'augmenter la taille des îlots de culture et de tirer le meilleur parti d'engins agricoles plus puissants et rapides. Elles permettent

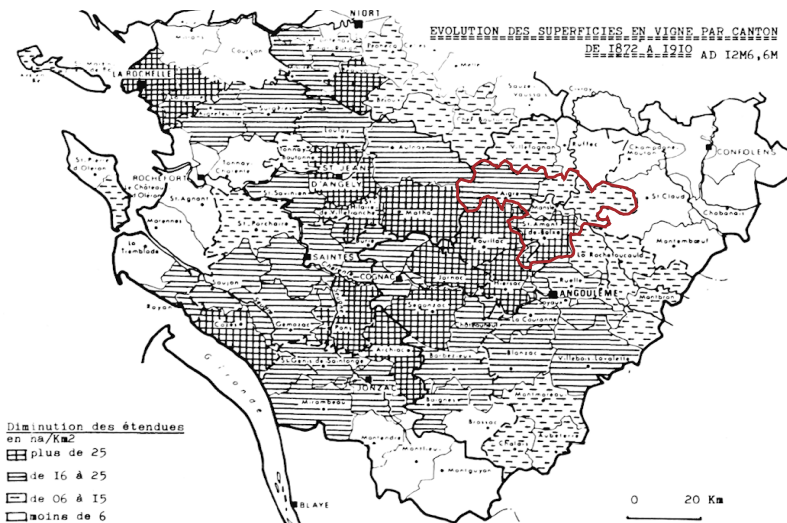
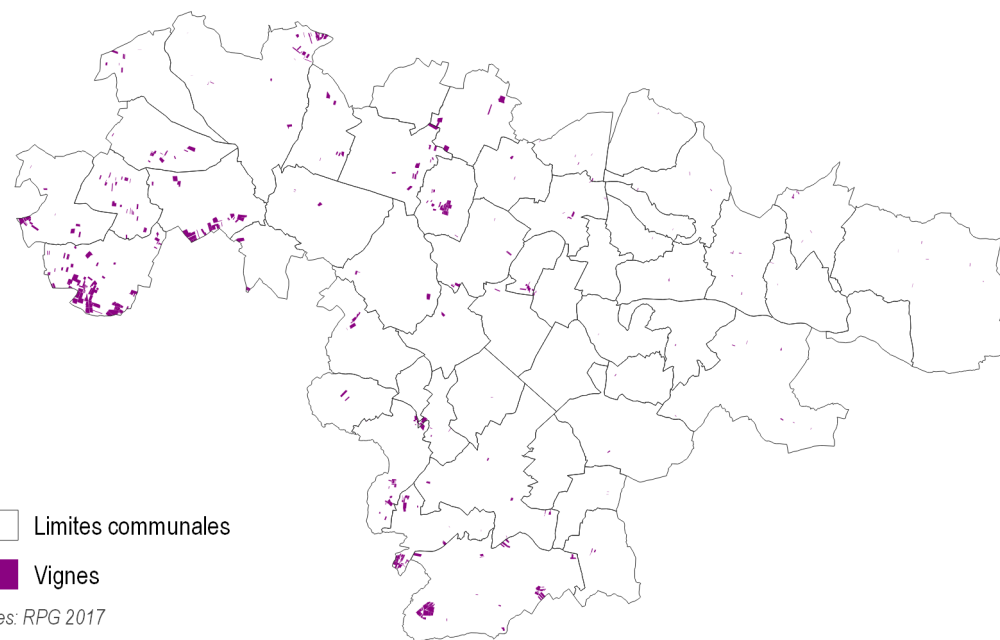


Fig. 5

Evolution des superficies en vignes par canton de 1872 à 1910. Sources: Ibid.



Sources: RPG 2017

Parcelles de vignes cultivées en 2017: 612 ha soit 0,9 ha/km²

aussi d'accompagner l'agrandissement des exploitations et d'améliorer leur gestion foncière.

La communauté de communes de Cœur de Charente n'a pas été épargnée puisqu'elle a vu les opérations s'enchaîner, avec deux vagues dans les années 1960 puis dans les années 1980. Au total, 41 724ha ont été concernés par une opération de remembrement entre 1958 et 2003 (MAF). Cela représente une surface supérieure à la SAU du territoire (41068ha en 2010), qui peut s'expliquer par le fait que certaines zones ont pu connaître plusieurs opérations de remembrement successives.

On constate à l'inverse que dans certaines zones le parcellaire reste très morcelé (Voir carte ci-dessous). C'est le cas notamment sur le sud de le communauté de communes, autour de Saint-Amant-de-Boixe, ainsi que dans l'Ouest, de Ventouse et Valence jusqu'à Cellefrouin. Même si les îlots de culture³ présents sur ces endroits ont des tailles compatibles avec l'agriculture moderne, le très grand nombre de parcelles et donc de propriétaires provoque une incertitude sur le devenir des surfaces et contraint aussi les possibilité de constructions. A noter que le territoire a été concerné, dans le cadre de la LGV SEA, par 4 procédures d'aménagement foncier agricole, forestier (et environnemental) :

- des communes de Charmé, Juillé, Ligné, Luxé (avec une partie de Cellettes, Fontenille, Tusson et Villognon), dont l'opération a été clôturée par arrêté du 2 juin 2016,
- des communes de Villognon, Xambes et Coulonges (avec extension sur une partie d'Amberac, La Chapelle et Vervant), dont l'opération a été clôturée par arrêté du 18 juin 2018,

- des communes de Vouharte et Montignac-Charente (avec extension sur une partie de La Chapelle, Xambes et Coulonges), dont l'opération a été clôturée par arrêté du 31 mars 2015,

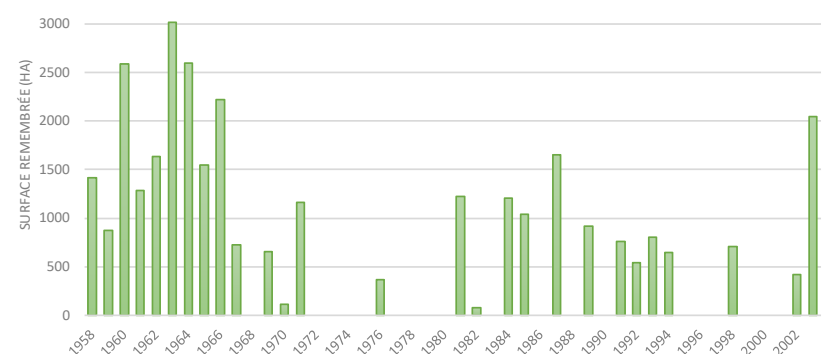
- des communes d'Asnières-sur-Nouère, Saint-Genis-d'Hiersac et Genac-Bignac (communes hors territoire mais avec une partie de Montignac-Charente), l'opération a été clôturée par arrêté du 7 novembre 2017.

Les données cadastrales ne sont pas à ce jour disponible mais près de 5000ha ont été concernés.

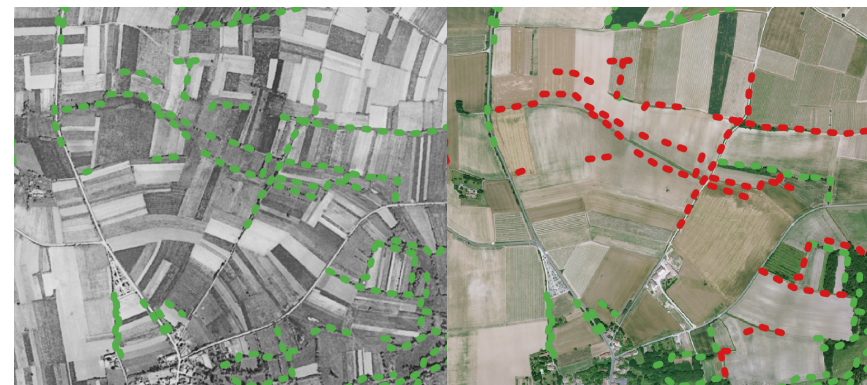
Conséquences des remembrements sur les haies

Les aménagements des années 60 et 80 ont eu deux conséquences sur les haies: d'une part des haies ont été supprimées principalement car elles se retrouvaient en milieu de parcelles. Ce phénomène a eu une importance limitée car le territoire de Cœur de Charente n'était pas auparavant un terre bocagère et les espaces étaient relativement ouverts. D'autres part on constate une importante augmentation de la ripisylve le long de la Charente, du fait que ces terres étaient moins appropriées pour les grandes cultures.

Les aménagements fonciers modernes, ceux effectués dans le cadre de la construction de la LGV (voir carte ci-contre), ont été plus vertueux sur le plan de la conservation des haies: chaque linéaire de haie arraché a dû être replanté au double. Sur l'ensemble de ces deux opérations, ce sont 3.9 km de haies qui ont été arrachés tandis que 10,6km ont été replantés.



Surface remembrée par année sur le territoire de Cœur de Charente. Source: Agreste

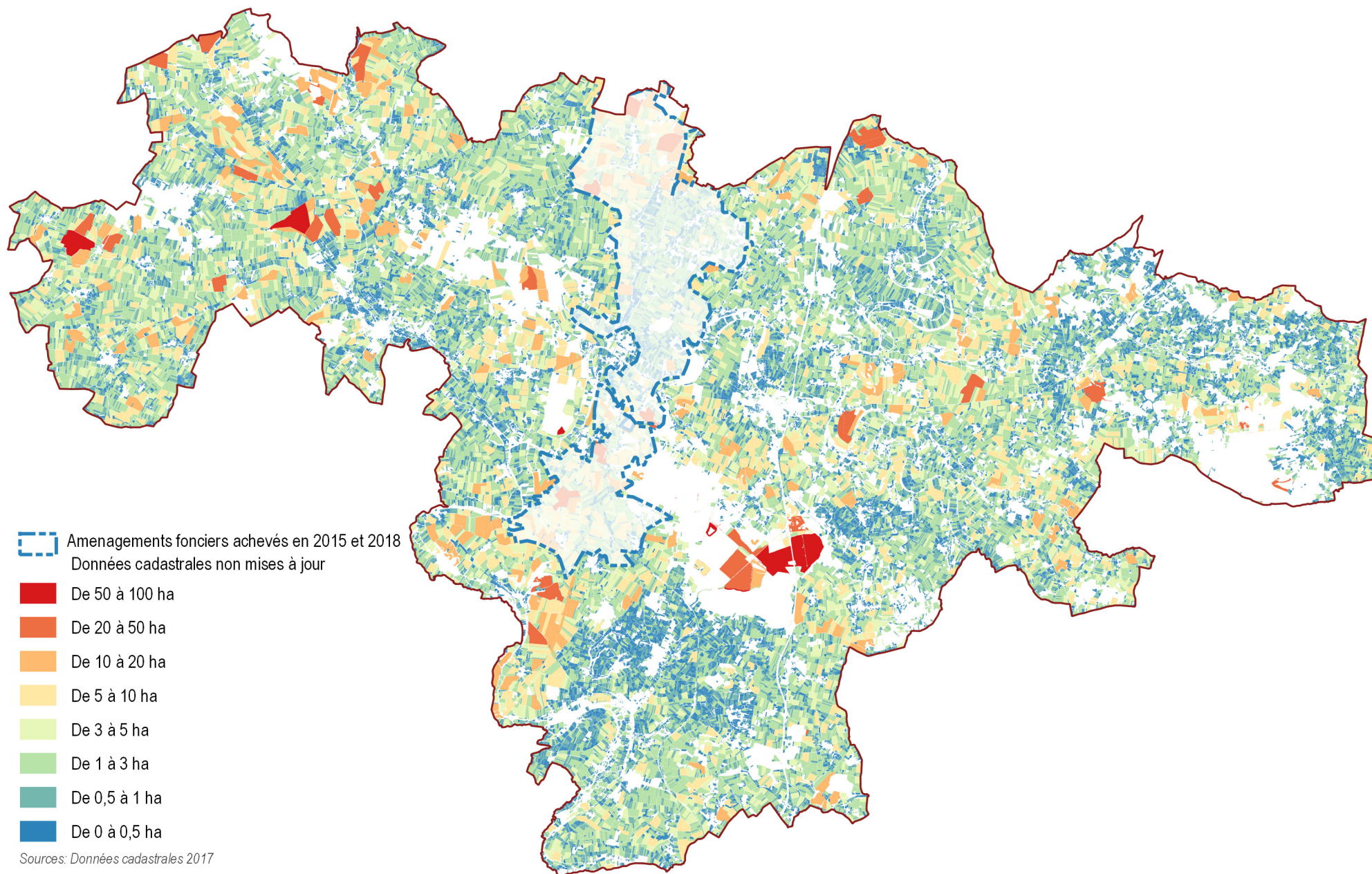


Aperçu des aménagements fonciers effectués et leur impacts sur les haies (ici les 4km de haies marqués en rouge ont disparus)



Reboisement de la ripisylve à Mansle
Sources: IGN Photo aériennes 1958 - 2014

3 Selon la définition de la PAC, les îlots de culture sont des regroupements de parcelles contiguës d'une même exploitation, portant une ou plusieurs cultures, généralement délimités par des éléments facilement repérables et permanents : chemins, haies, ruisseaux, etc. ; ce sont donc des unités de terrain exploitées par un même agriculteur mais pouvant contenir plusieurs cultures



Carte du parcellaire potentiellement agricole classé selon la surface des parcelles

1.3) Les sols et le relief comme déterminant de l'activité agricole

La pédologie du territoire se distingue en trois grands groupes relativement distincts qui découlent de la géologie : les grandes vallées alluvionnaires argilo-calcaires, les grandes plaines calcaires (toutes deux reposant sur un sol jurassique supérieur) et les petites vallées aux pieds des contreforts du Massif Central (sur un sol jurassique moyen)

La large vallée de la Charente et de l'Aume

La Charente forme de larges méandres qui prennent place sur un sol principalement calcaire, formant des terrasses calcaires (notamment au niveau de la Capelle, Vauharte, Montignac-Charente). Son érosion découvre un large lit, composé d'alluvions fluviales récentes de l'Holocène (limons et argiles).

Entre Mansle et Montignac-Charente, le sol est principalement composé de groies, avec, enclavée dans un triangle entre les communes de Villognon, Maine-de-Boxe et Villejoubert, de la groie forestière propice à la formation de massif forestier (notamment la Forêt de la Boixe, vestige de l'antique Forêt d'Argenson). De la groie moyenne s'impose tout à fait au sud du périmètre du PLUi.

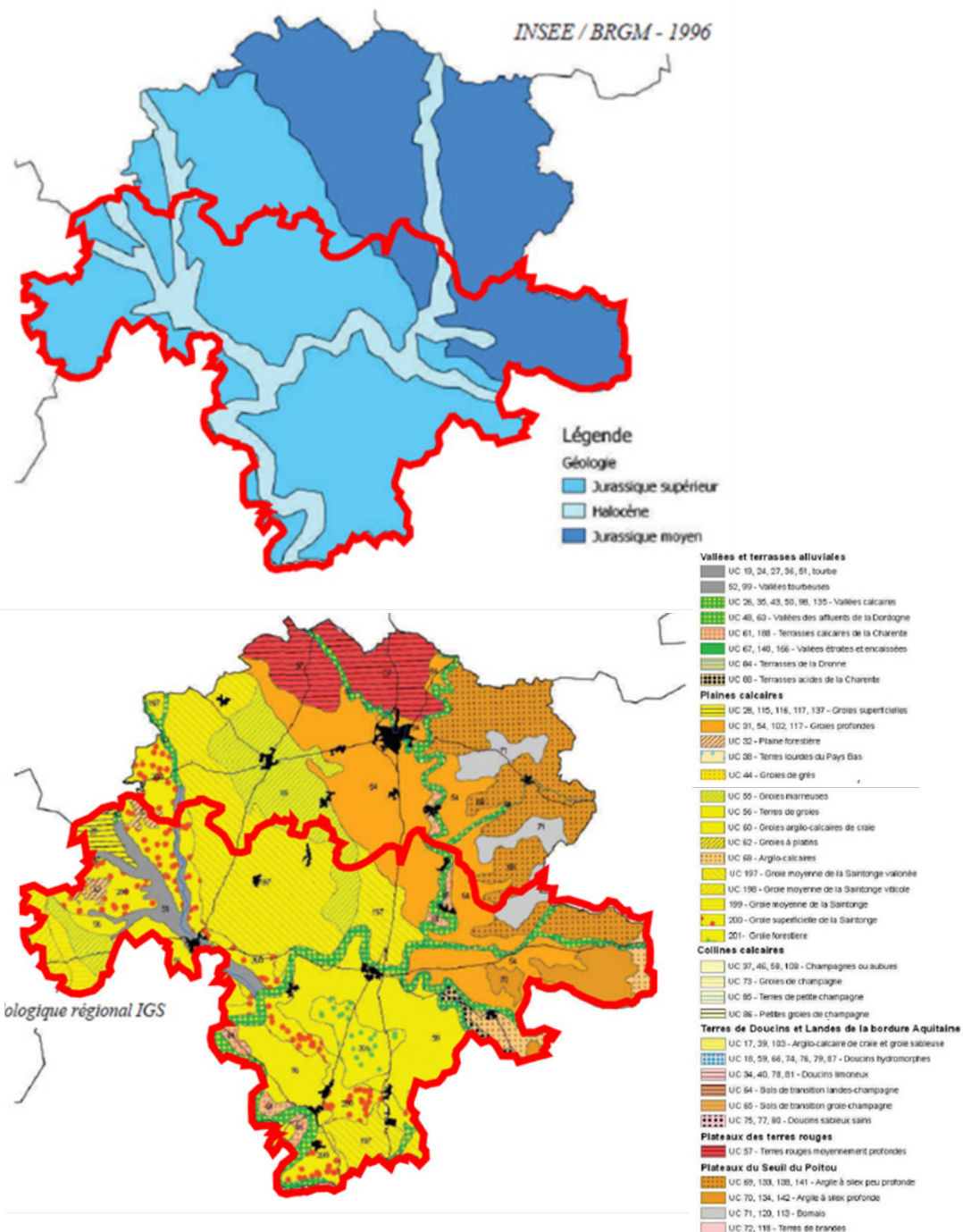
La vallée de l'Aume présente des formations tourbeuses plus récentes, de l'époque du Quaternaire. A l'ouest de l'Aume, le profil du sol est moins homogène que la Saintonge Vallonnée. Principalement constitué de groie superficielle de la Saintonge vallonnée, elle devient marneuse au niveau de Barbezières, et moyenne à Verdille et Ranville-Breuillaud ; une longue tranche de tourbe traverse le territoire dans une diagonale d'Aigre à Les Gours.

Enfin il faudra noter la présence de "terres de groies" et de groies superficielles au l'Est et au Sud de la Charente, entourant les massifs forestiers. La profondeur très limitée des sols qui distingue ces groies sont aussi responsables d'une très faible réserve utile en eau (Carte ci-après). Concrètement cela limite les rendements, et rend plus difficile le travail des sols.

La Saintonge Vallonnée

Enclavée entre la Charente et l'Aume, la groie moyenne de la Saintonge Vallonnée crée un vaste plateau au relief peu marqué, et dont les sols fertiles sont propres à la culture céréalière et d'oléagineux. Une percée de groie marneuse d'une largeur d'un kilomètre à deux, se fait du nord au sud, depuis la commune de Charme à Luxé.

Ces terres caillouteuses (20 à 50% de cailloux de surface) ont plusieurs caractéristiques particulières. Ce sol calcaire est



un sol riche, d'un pH supérieur à 7, facile à travailler, permet à l'intercommunalité d'avoir une agriculture variée et productive. Cependant, comme tout sol calcaire, une exploitation trop importante et mal menée peut le conduire à un rapide appauvrissement et perturber l'agriculture. De plus, le calcaire est un aquifère de type fissuré qui retient mal l'eau, ce qui peut, en cas d'absences de pluies régulières notamment durant les périodes sèches, engendrer une pénurie d'eau. (Chambre d'Agriculture de la Charente)

L'Est : « Pays des petites vallées » et Les Terres Rouges

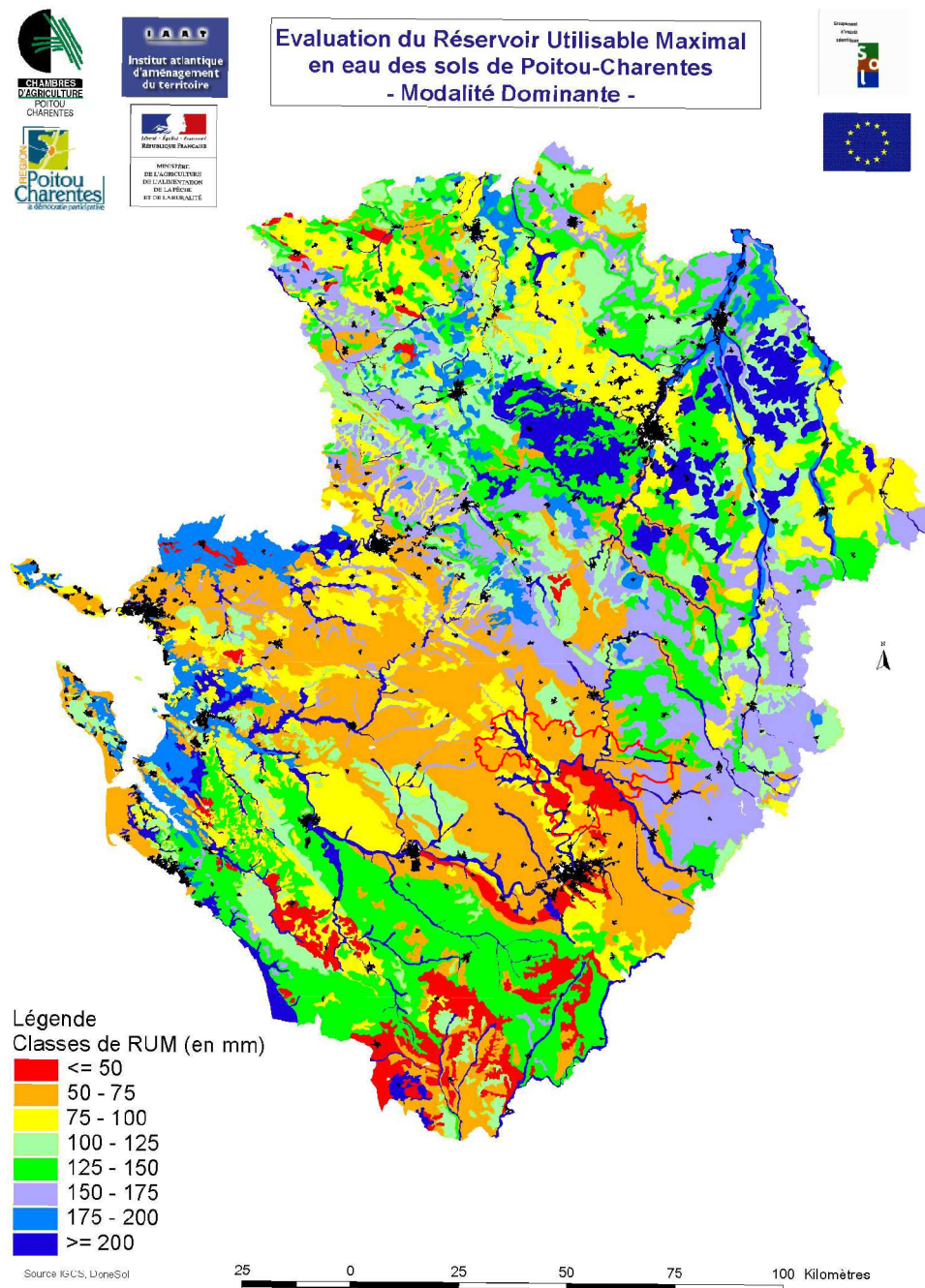
A partir de la confluence entre la Charente et la Bonnieure jusqu'à la limite est de la CC, une séparation d'avec le reste du territoire est flagrante ; celui-là est caractérisé par de nombreuses petites vallées encaissées et de méandres des affluents de la Charente (comme le couple Son/Sonnette). Au nord de la Bonnieure, le sol forme des petites plaines calcaires de groies profondes. A partir de La Tâche, le sol se modifie et devient argileux à silex profonde jusqu'à la limite Est. Entre les rivières Le Son et La Sonnette, le sol est argileux à silex peu profonde. Ce sol argileux fait partie du territoire des Terres Rouges, qui se distingue nettement des terres calcaires.

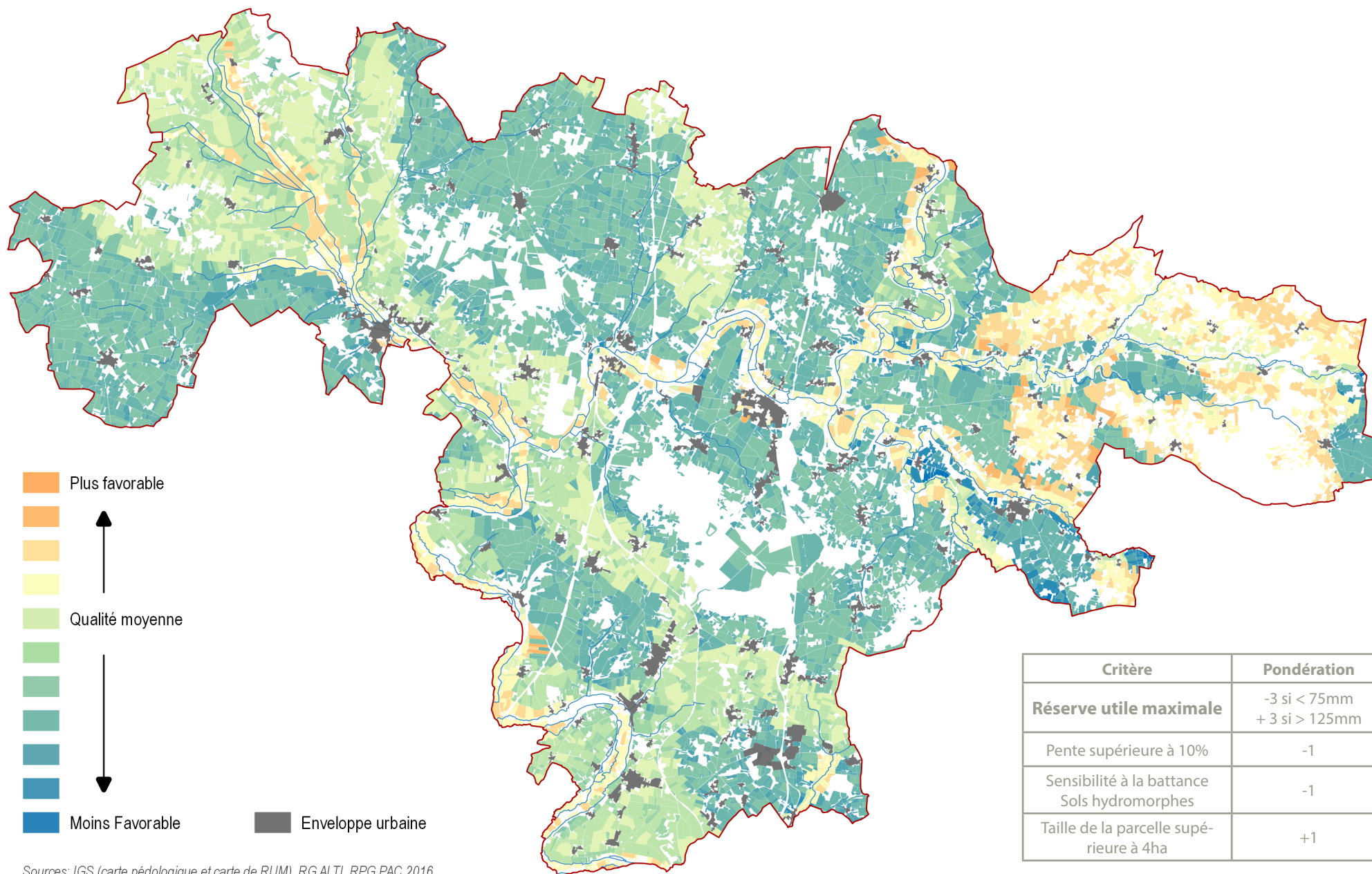
Potentiel agronomique

4 La méthode utilisée pour effectuer cette carte est inspirée de celle présentée dans la note suivante de la DRAAF Languedoc-Roussillon, "Préserver le patrimoine agronomique des sols", 2007. Il s'agit d'une étude qualitative des sols commandées à l'INRA (UMR LISAH)/CEMAREF/CIRAD (UMR TETIS) ayant pour but de sensibiliser les décideurs politiques à l'impact de l'artificialisation de terres agricoles à fort potentiel agronomique. URL:

Il a été possible de construire une carte de potentiel agronomique en prenant en compte les paramètres suivants⁴: la réserve utile en eau maximale disponible pour distinguer trois classes de sols (carte ci-contre), puis en affinant ce critère avec d'autres facteurs comme la sensibilité à la battance, l'hydromorphie des sols, (d'après la carte pédologique ci-avant) la présence d'une pente forte sur les parcelles et la taille des îlots de culture. La piérosité a déjà été prise en compte dans le calcul de la réserve utile maximale.

Cette carte ne prend pas en compte la possibilité pour les agriculteurs d'améliorer mécaniquement ou chimiquement les propriétés du sols. De plus elle ne doit pas être comprises comme capable de renseigner une information précise à la parcelle. Seul un travail de terrain approfondi le permettrait. Par contre elle permet de distinguer des secteurs où la pratique de l'agriculture est plus délicate. Parmi les facteurs les plus impactant, on peut distinguer - et cela nous a été confirmé pendant les permanences avec les agriculteurs - la faible profondeur des sols ainsi que la pente qui peut être supérieur à 10% sur certaines parcelles. Ces secteurs seront aussi les plus impactés par l'augmentation des périodes de sécheresse.





Sources: IGS (carte pédologique et carte de RUM), RG ALTI, RPG PAC 2016.

Carte de potentiel agronomique.

2. L'agriculture en Cœur de Charente: un territoire marqué par la diversité

http://indicateurs-dynamiques-territoriales-lrirstea.fr/a_telecharger/Le_potentiel_agronomique_des_sols.pdf , consulté le 03/10/2018.



2.1) Les exploitations agricoles

Un chute continue du nombre d'exploitations agricoles

Tel qu'on peut l'observer à l'échelle du territoire national, la population d'agriculteurs et le nombre d'exploitation ne cesse de diminuer. En cause d'une part la politique agricole commune qui a soutenu fortement les progrès mécaniques et agronomiques et ainsi permis de démultiplier l'efficacité des agriculteurs, au détriment de leur nombre; d'autre part la mondialisation et la mise en place d'un marché commun au sein de l'UE venant un contexte concurrentiel plus fort. La Charente ne fait pas exception. Entre 2000 et 2010, la chute du nombre d'exploitation (-32%) est légèrement plus forte sur le territoire de la CC que dans la Charente (-27%)

Comme indiqué en introduction, on recense au moins 338 exploitations en activité en 2018. Cela représente une diminution de 28 exploitations par an en moyenne ce qui suit la tendance des années 2000-2010. Cette baisse se fait ressentir sur l'ensemble du territoire. Elle est néanmoins plus importante dans le centre et à l'Ouest. On pourra noter qu'il n'y a plus de sièges d'exploitations sur Mansle tandis que Maine-de-boixe ne compte plus qu'un exploitant.

Les chiffres

338

sièges d'exploitation localisés et en activité en 2018

124ha

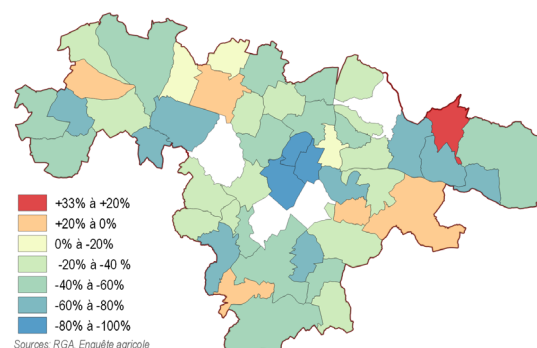
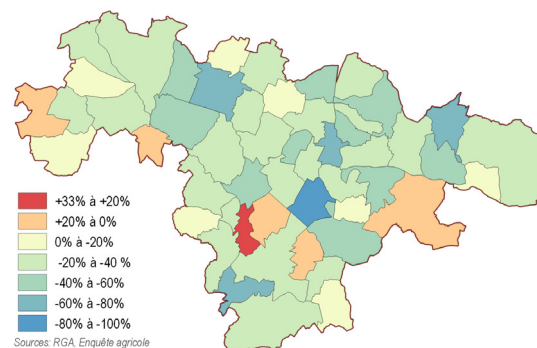
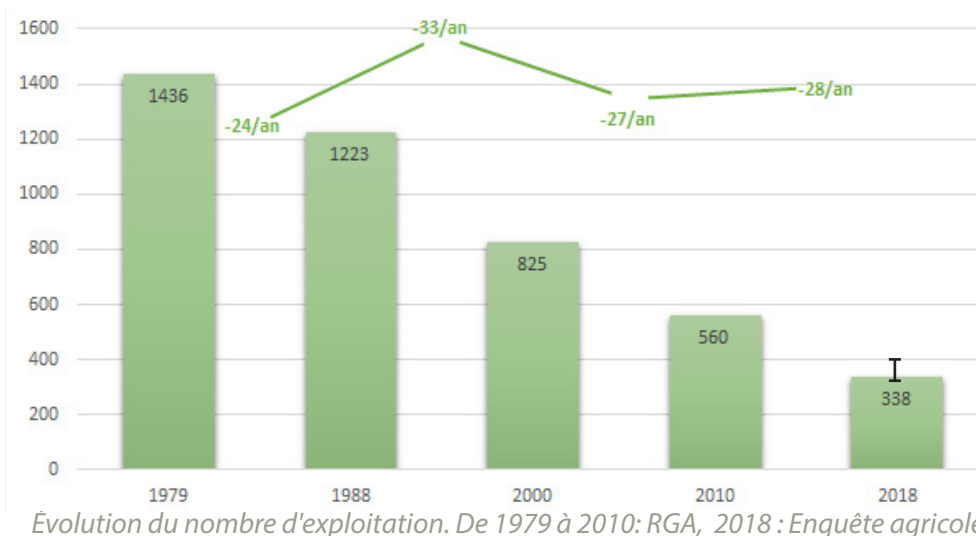
la SAU moyenne des exploitations en 2018

9,8%

des emplois de la CC selon l'INSEE en 2015

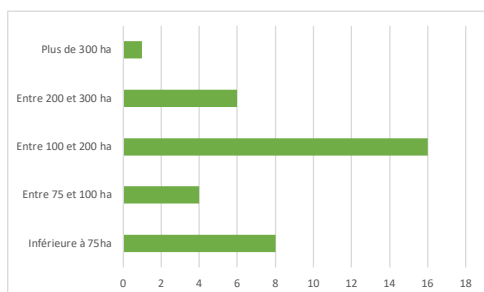
80,5%

des sols consacrés à l'agriculture



Une légère augmentation de la SAU

La Surface Agricole Utile (SAU) quant à elle est en augmentation après avoir atteint un point bas dans les années 2000. Cette augmentation cumulée à la chute du nombre d'exploitation a fait doubler la surface moyenne par exploitation qui est estimée en 2018 à 124ha selon les données de l'enquête agricole réalisée à l'échelle du territoire et 132 ha selon les renseignements fournis dans les questionnaires.

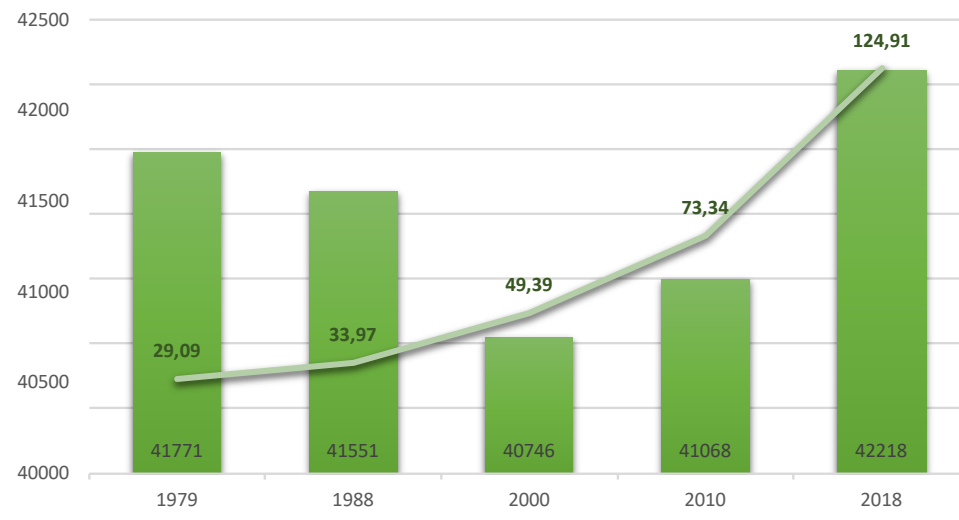


Surface des exploitations recensées dans le cadre de l'enquête agricole 2018

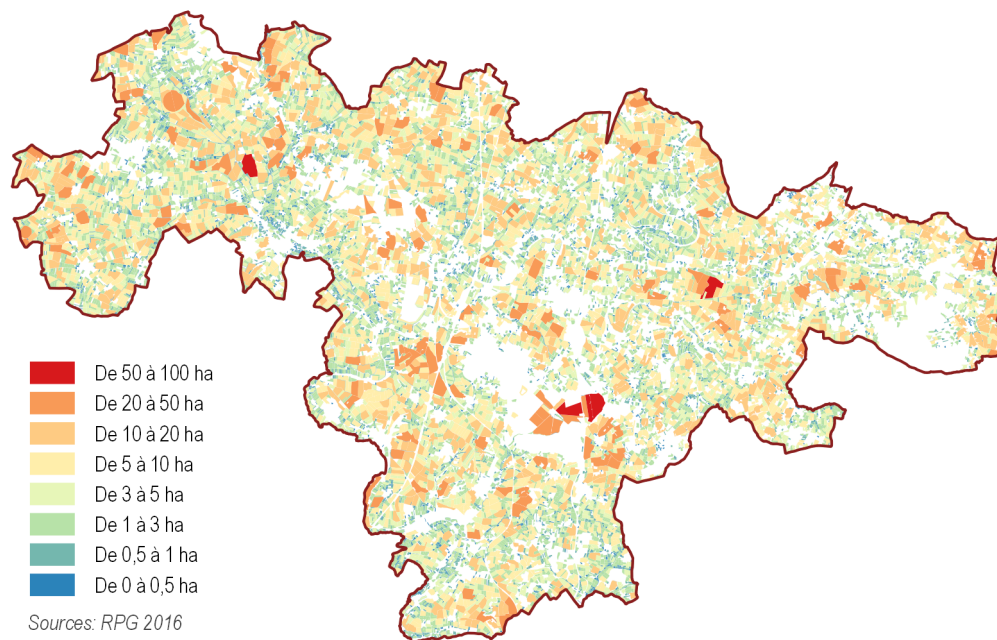
La tendance lourde est donc à l'**augmentation de la taille des exploitations**. Cependant, en s'intéressant à la taille des îlots de culture (carte ci-contre), on pourra remarquer que subsiste encore un nombre important de petits îlots: 44% de la SAU est occupée par des îlots de moins de 5ha. Le maintien de petites parcelles peut s'expliquer d'abord par la présence de prairies liées à une activité

d'élevage traditionnelle en Charente. Elles sont situées principalement sur les bord de la Charente et de l'Aume et dans l'Ouest du territoire. Néanmoins on voit sur la carte que de nombreuses parcelles ne sont pas situées dans ces zones. Elles ne concernent donc pas directement l'élevage mais sont plutôt les conséquences du morcellement parcellaire que l'on a évoqué plus tôt.

Au vu de l'augmentation de la taille des exploitations et du morcellement du parcellaire, il existe un potentiel d'aménagement foncier vers le rassemblement des parcelles qui est encore important sur ce territoire, notamment dans le sud et à l'ouest. Il s'agira d'être attentif sur cette évolution puisque si cela peut être positif pour l'activité agricole, cela peut aussi avoir des conséquences importantes sur l'uniformisation des paysages, sur la gestion des risques liés à l'eau et avoir un impact négatif à court et moyen terme sur la biodiversité.



Évolution de la SAU en ha. La courbe représente la SAU moyenne par exploitation.



Sources: RPG 2016

Les îlots de culture répartis selon leur surface.

Regroupement des exploitations et vieillissement des agriculteurs

Si on se penche sur le **statut juridique des exploitations**, le recensement agricole de 2010 fait apparaître une très grande majorité d'exploitations individuelles sur le territoire de Cœur de Charente (74%, soit 20% de plus qu'à l'échelle de la Charente). Comparé au résultat de l'enquête agricole, on peut remarquer une nette diminution des exploitations individuelles au profit des GAEC et des EARL: cela semble s'inscrire dans la tendance générale à la diminution des exploitations individuelles au profit d'exploitations collectives, plus solides d'un point de vue financier.

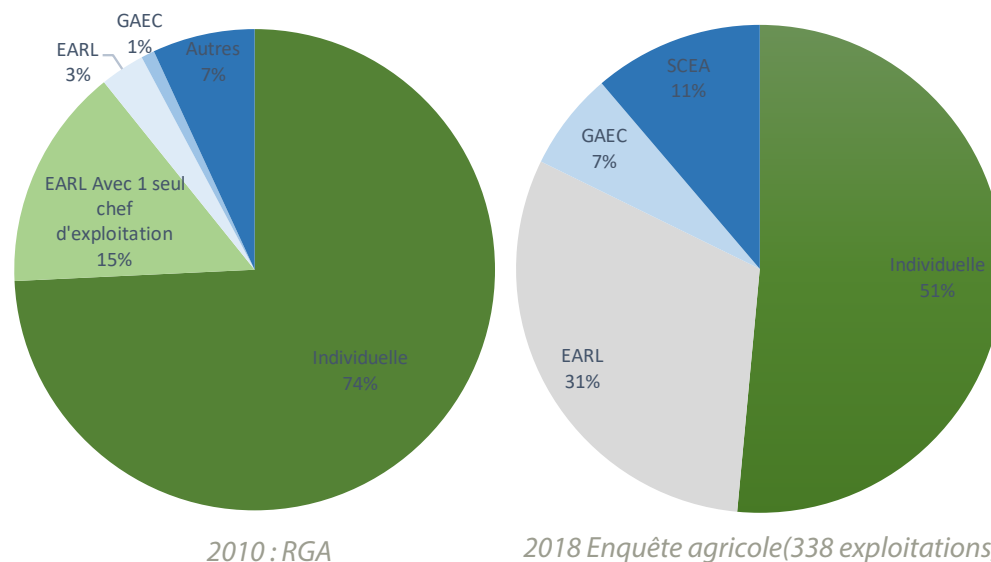
En terme d'emplois, l'agriculture pourvoyait en 2015, selon l'INSEE, 9,8% des 6280 emplois de la CC. Cela représente approximativement 616 emplois, soit en moyenne 1,6 emplois par exploitation. Il est important de noter que ce taux d'emploi agricole est supérieur à la moyenne départementale (6%) ainsi que nationale (3%), ce qui confirme le caractère rural de ce territoire. Le questionnaire quant à lui reportait une moyenne de 2,3 emplois par exploitation, ce qui semble cohérent avec le fait que les exploitations collectives semblaient sur-représentées dans l'échantillon considéré. En terme de répartition hommes/femmes, le territoire s'inscrit dans la moyenne nationale

avec un ration de 74%/26%.

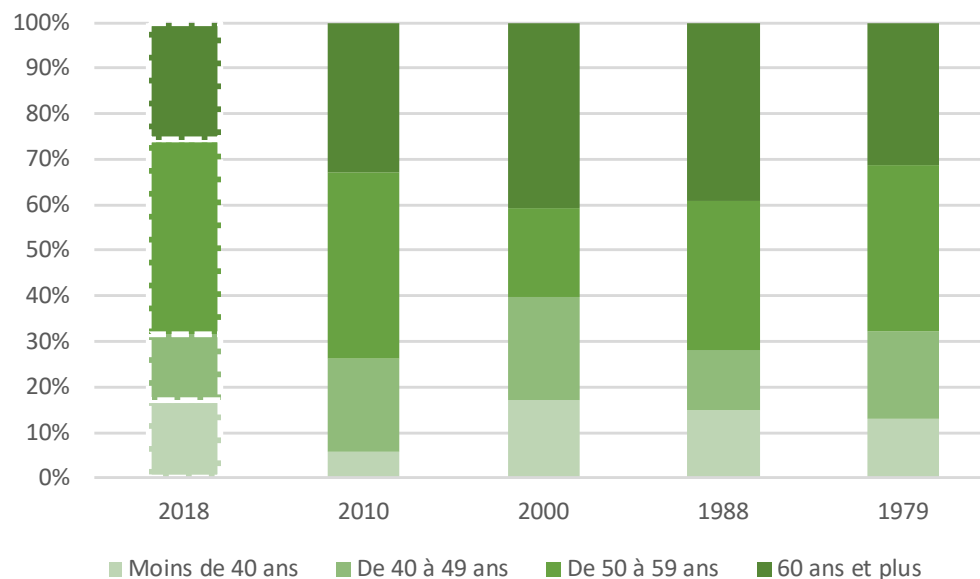
Enfin si l'on s'intéresse au **profil d'âge des exploitants**, les recensements générales agricoles permettent de faire apparaître, entre 2000 et 2010, un vieillissement des chefs d'exploitations. Les données issues du questionnaires semblent faire apparaître un léger rajeunissement porté par l'arrivée de jeunes agriculteurs. En 2017, la PAC a versé des aides à **21 jeunes agriculteurs** sur le territoire de la CC.

La transmission quant à elle est assurée pour 67% des agriculteurs ayant répondu au questionnaire. Ce chiffre était de 45% en 2010 selon le recensement agricole.

Enfin concernant les perspectives économiques liées à une **diversification des activités**, une tendance à l'augmentation pourrait se dessiner: 20% des personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir une activité supplémentaire contre 8% en 2010 d'après le recensement agricole. Les activités citées sont la prestation de services (agricoles/forestiers), la transformation et la vente directe des produits, l'accueil de public à la ferme (gîte et visites pédagogiques) et de la production d'énergie solaire. Selon l'office du tourisme, 41 exploitants proposent de la vente directe: les fruits et légumes, la viande et la vigne sont les produits les plus représentés.



Répartition des exploitations par statuts juridiques dans la CC Cœur de Charente.



Répartition de l'âge du premier chef d'exploitation De 1979 à 2010: sources RGA, 2018 Questionnaires

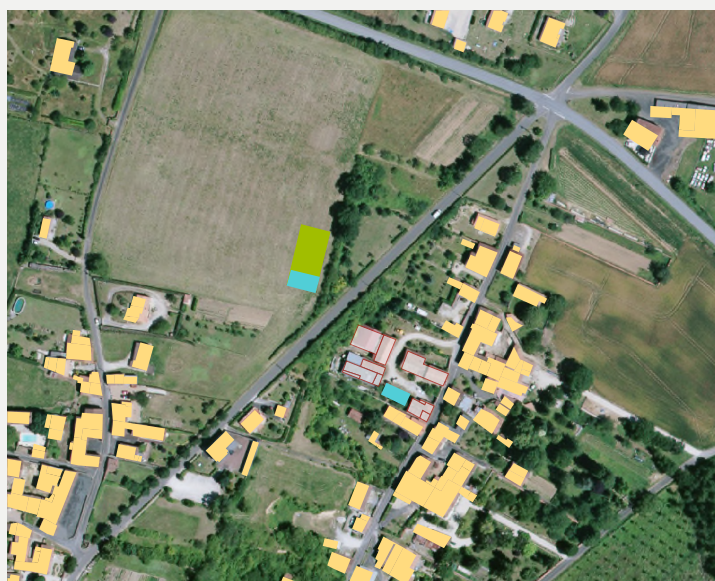
Les projets des exploitants

Les permanences et les questionnaires envoyés ont aussi pour but de localiser les projets des agriculteurs. En effet leur prise en compte est importante dans l'élaboration du PLUi: cela permettra d'adapter le règlement au plus juste des besoins des agriculteurs. C'est à dire de ne pas les contraindre dans le développement de leurs activités liées à l'exploitation agricole mais aussi fournir un cadre pour le développement d'activité annexes qui peut leur permettre de diversifier leurs revenus: gîtes à la ferme, accueil de public, vente directe, transformation...

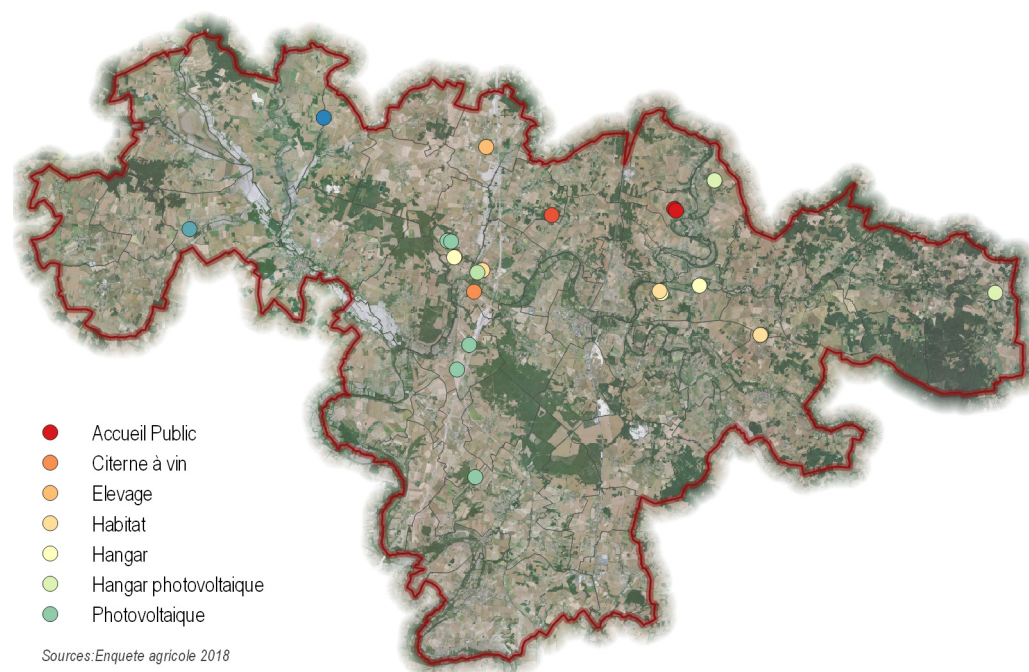
Le graphique ci-contre présente les

projets envisagés par les agriculteurs ayant répondu à l'enquête agricole, tandis qu'ils ont pu être localisés pour une partie d'entre eux sur la carte ci-contre.

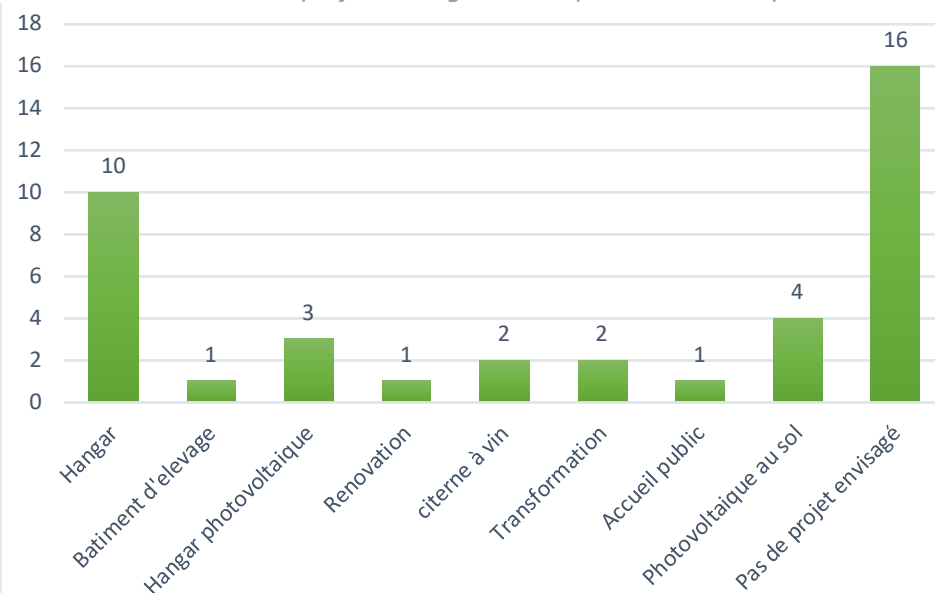
Une majorité des projets concerne la construction d'hangar d'exploitation, souvent en dehors des bourgs. Sachant que 45% des sites d'exploitations (carte page suivante) sont situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, on comprend que les aggrandissements doivent s'effectuer en dehors des centres bâtis. Ce sera un phénomène à anticiper dans le futur plan d'urbanisme en étant attentif aux bâtiments d'exploitation délaissés dans les centres ainsi qu'à l'implantation de bâtiments d'exploitation à proximité des bourgs.



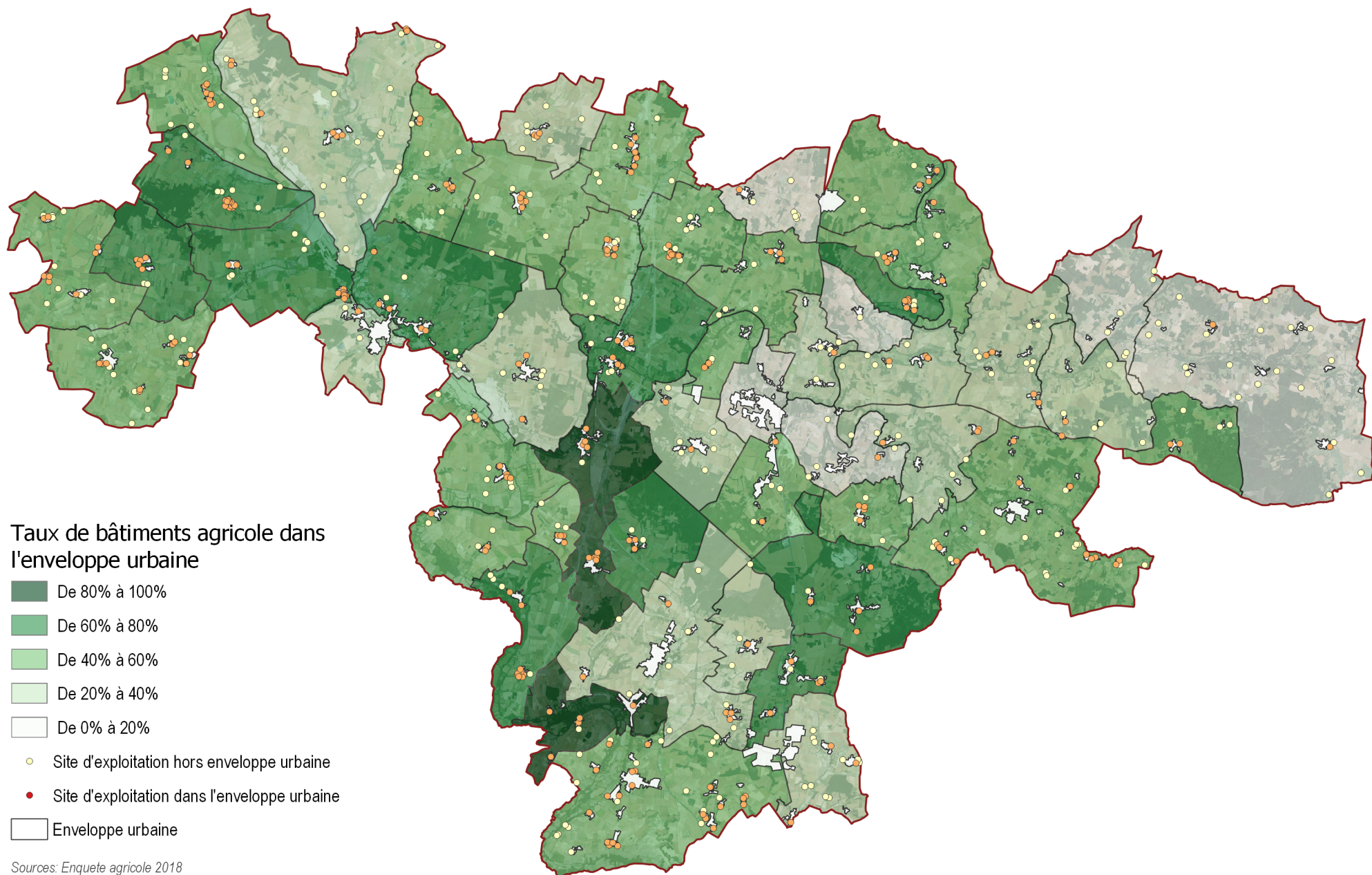
Dans ce cas particulier, l'agriculteur souhaite d'une part construire un nouveau hangar [jaune] nécessaire à son exploitation [bleu], et d'autre part aménager un espace d'accueil pour le public (accueil de Woofeurs et d'activités pédagogiques). [bleu] Cette information est importante à prendre en compte pour la future destination de cette parcelle: l'ouverture vers le public peut-être un élément intéressant pour garder cette parcelle en zone agricole bien qu'elle soit proche du centre bourg



Carte de localisation des projets des agriculteurs présents lors des permanences



Projets envisagés par les agriculteurs ayant répondu au questionnaire



Carte de localisation des sites d'exploitations situés dans les bourgs

2.3) La production agricole sur le territoire de Coeur de Charente

Une diversification des cultures

Le territoire de Coeur de Charente se situe à la transition entre le pays des petites vallées à l'Est, dans le prolongement du Limousin, terres traditionnelles d'élevage, et la région viticole de Cognac à l'Ouest. (Carte ci-contre)

De manière générale on peut constater que l'élevage laitier et la polyculture, venues remplacer les vignes à la fin du XIX^{ème} siècle, ont cédé la place aux grandes cultures, aujourd'hui majoritaire (82% de la SAU en 2016). Toutefois la diversité des assolements pratiqués ainsi que la subsistance d'activité d'élevage et de vigne lui confèrent une diversité de paysage et une certaine adaptabilité. Nous pouvons retrouver cette diversité dans la carte des orientations technico-économiques dominantes où polyculture et polyélevage sont majoritaires dans un tiers des communes.

Cette diversité tend d'ailleurs à augmenter: nous pouvons noter l'apparition de culture de légumineuses. D'abord des légumineuses à grains, qui représente 844 ha en 2016 alors qu'elle n'était presque pas cultivée en 2010. Des cultures destinées au fourrages, ensuite, dont des légumineuses fourragères, qui

augmentent aussi de façon importante. Cette tendance peut s'expliquer grâce à une demande plus forte des consommateurs en protéines d'origine végétale, par le développement de l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage, mais aussi par les orientations de la PAC pour la période 2015-2020. Plusieurs mesures viennent directement privilégier ce type de culture: par des aides couplées à la surface attribuées aux éleveurs pour encourager l'implantation de surfaces en légumineuses ; par une clause de diversité des assolements imposée pour toucher le "paiement vert" qui constitue une part importante des aides du premier pilier; enfin certaines mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour lesquelles les agriculteurs ont le choix de s'engager et qui imposent de même une diversité des assolements et des surfaces minimales en légumineuses en contrepartie d'aides supplémentaires.

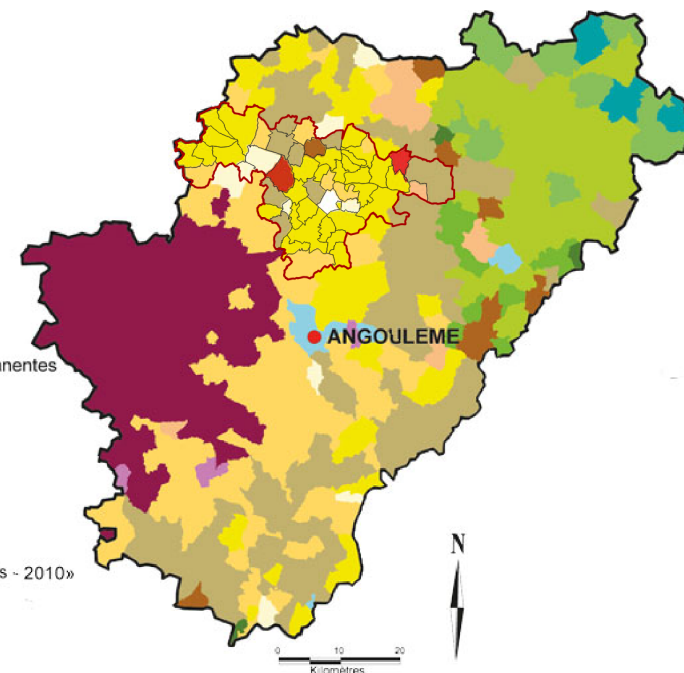
Une autre évolution, qu'on peut remarquer à partir de l'observation des assolements pratiqués et déclaré à la PAC ainsi que des entretiens menés, est l'augmentation de la viticulture. Ceci s'explique notamment par le contexte économique plus favorable lié à ce secteur.

Enfin une dernière tendance est notable: la baisse de la production de maïs liée à une conjoncture économique moins favorable ces dernières années, une baisse du nombre d'éleveurs et une ressource en eau de plus en plus limitée.

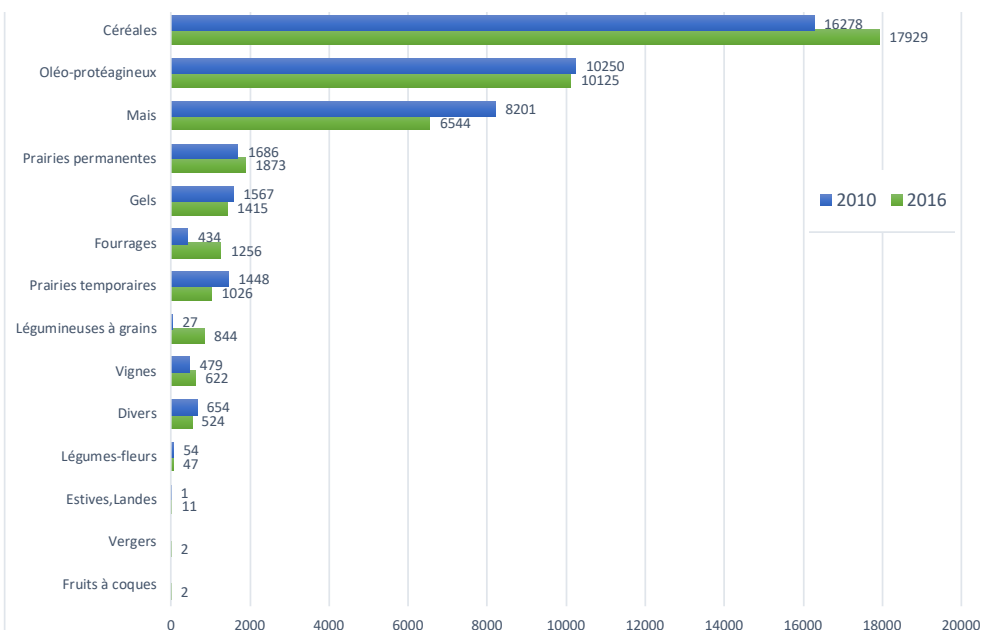
OTEX de la commune

- Aucune exploitation
- Autre polyélevage
- Autres grandes cultures
- Aviculture
- Bovins lait
- Bovins mixtes
- Bovins viande
- Céréales et oléoprotéagineux
- Fleurs et horticulture diverse
- Fruits et autres cultures permanentes
- Légumes et champignons
- Ovins, caprins
- Polyculture dominante
- Polyculture et polyélevage
- Polyélevage d'herbivores
- Polyélevage dominant
- Porcins
- Viticulture

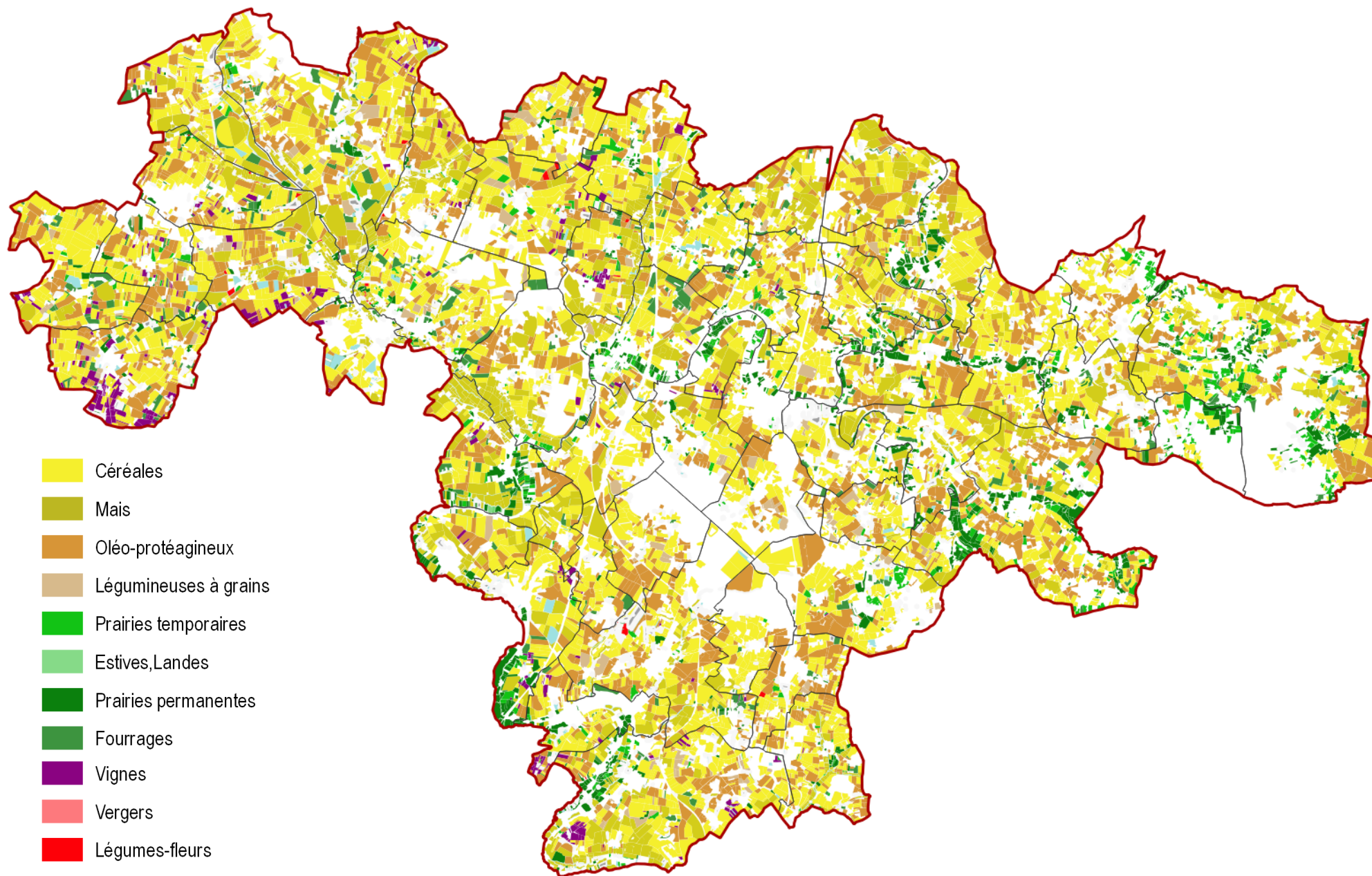
GEOFLA® Copyright «IGN - Paris - 2010»



Carte des orientations technico-économiques par commune en Charente



Evolution des assolements entre 2010 et 2016 (Source RPG 2010, 2016)

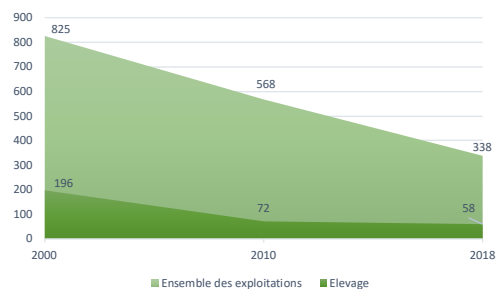


Sources: RPG 2016

Carte des assolements par îlot de culture déclaré à la PAC en 2016

Un nombre d'éleveur qui tend à se stabiliser

Malgré une très forte diminution du nombre d'éleveur dans les années 2000 dû à un contexte concurrentiel fort, ceux-ci occupent une place encore non négligeable sur le territoire de la CC.



Leur localisation reste cohérente avec celle observée en 2010, à savoir une majorité d'éleveurs installés dans l'Est de la CC ainsi que le long de l'Aume et de la Charente, sur une diagonale qui va de Juillé à Amberac.

L'enquête agricole n'a pas permis de déterminer le type d'élevage associé à chaque site d'exploitation. Toutefois l'ordre de grandeurs des élevages était de 172 Unité Gros Bétail (tout animaux confondus) par exploitation en 2010. Aujourd'hui, sur les 9 éleveurs qui ont répondu au questionnaire, la moyenne est de 265 UGB par exploitation, notamment à grâce à la réponse de deux éleveurs porcins dont l'élevage dépasse

5 Depeyrot Jean-Noël, "Les transformations du paysage laitier français avant la sortie des quotas - Analyse n° 108", Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 20/12/2017, URL: <http://agriculture.gouv.fr/les-transformations-du-paysage-laitier-francais-avant-la-sortie-des-quotas-analyse-ndeg-108>, consulté le 27/10/2018.

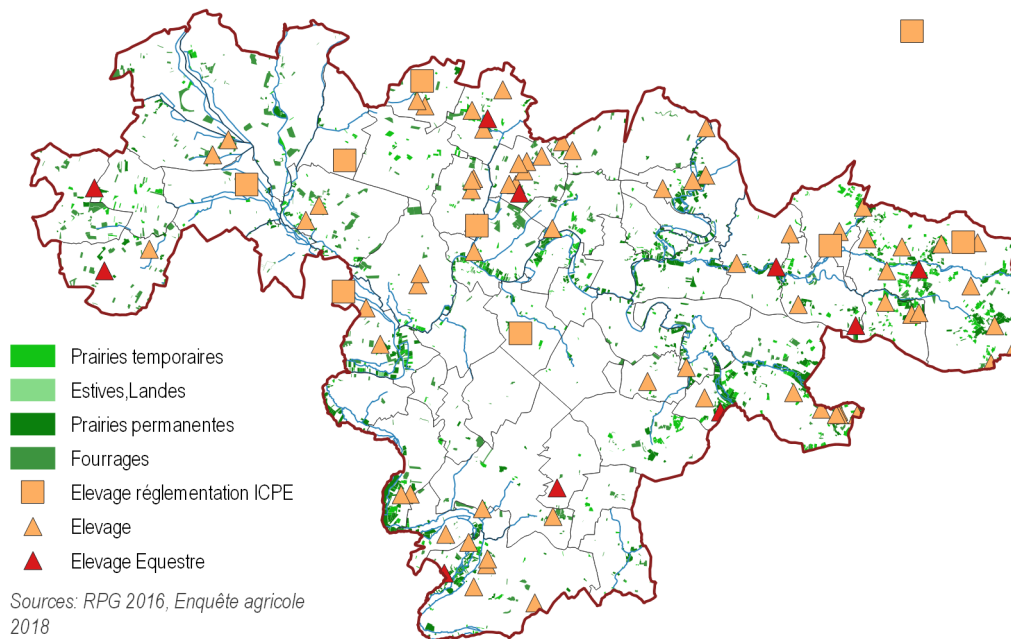
les 700 UGB. La tendance est cependant à une diminution de l'élevage bovin laitier et plutôt et une persistance des l'élevage de volailles et caprins. Cela s'inscrit dans une tendance générale depuis les années 2010 à la baisse du nombre d'éleveurs laitiers dans le sud-ouest de la France au profit de région comme la Bretagne ou la Basse Normandie⁵, où la production laitière se sur-spécialise.

Les activités d'élevages et les surfaces de pâturages et fourragères recensées à la PAC en 2017 représentent 4154ha soit près de 10% de la SAU, auxquels il faudrait ajouter la part de maïs ensilage et de légumineuses fourragères, non renseignées ici faute de données. Comme nous l'avons précisé auparavant, ces surfaces aurait tendance à augmenter dans la cadre d'un développement de l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage

Des productions sous signes de qualité

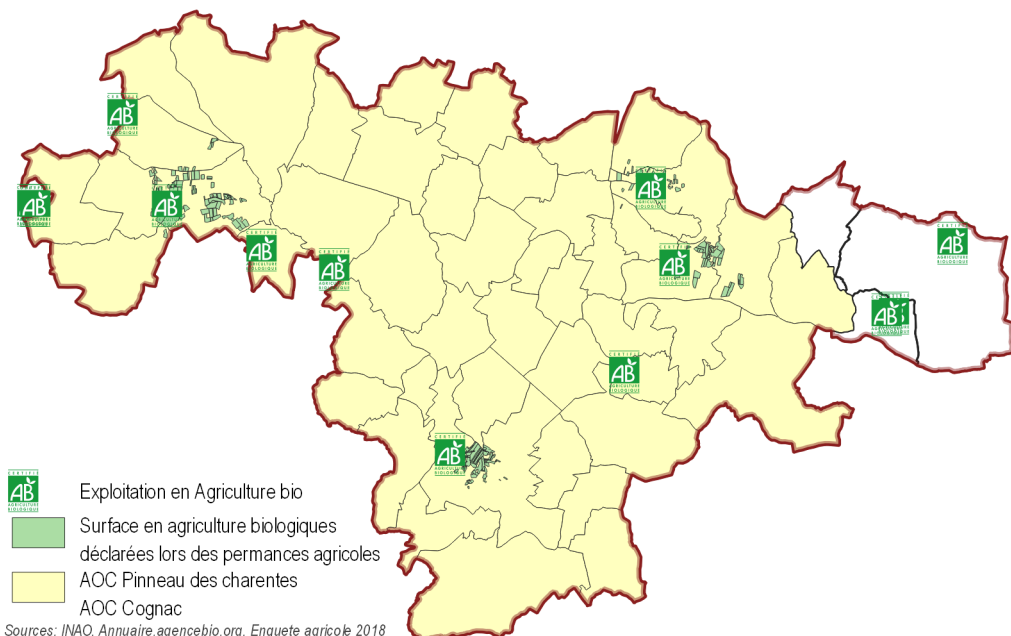
La production agricole de Cœur de Charente peut se placer sous plusieurs signes de qualité:

-Trois Appellations d'Origine Protégée: AOP Beurre de Charente, qui peut-être acquise sur l'ensemble du territoire et les



Sources: RPG 2016, Enquête agricole 2018

Carte de localisation des sites d'exploitation liés à l'élevage



Sources: INAO, Annuaire.agencebio.org, Enquête agricole 2018

Localisation des exploitation en agriculture biologique et des AOP/IGP

AOP Pineau des Charentes et Cognac qui peuvent être acquises sur l'ensemble du territoire à l'exception des communes de Cellefrouin, Ventouse, et La Tâche.

-Dix Indications Géographiques Protégées: sept d'entre elles peuvent être acquises sur l'ensemble du territoire: IGP Vin du pays Charentais, IGP Vin de pays Atlantique, IGP Agneau du Poitou-Charente, IGP Porc du Limousin, IGP Porc du Sud-Ouest, IGP Veau du Limousin, IGP Jambon de Bayonne. D'autres labels et signes de qualité, non liés à une aire géographique précise, sont aussi présents: Agriculture biologique, Label Rouge, Blé CRC (Culture Raisonnée Contrôlée)... En 2010, selon le recensement agricole, 18% des exploitations produisaient sous un signe de qualité, sur 21% de la SAU. En 2018, cela concernait près de la moitié des 40 répondants du questionnaire agricole, dont 6 en agriculture biologique.

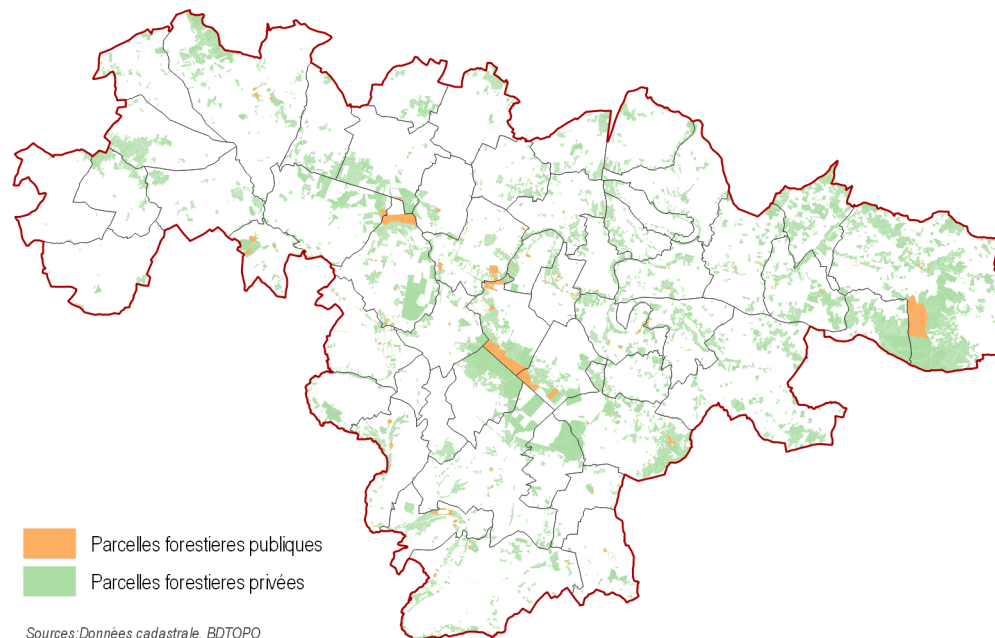
13 exploitations en agriculture biologique ont été recensés sur le territoire en 2018. Cela représente 3,8% des exploitants. La moyenne des surfaces cultivées parmi les 6 exploitants rencontrés était de 148ha/ exploitation.

L'exploitation forestière

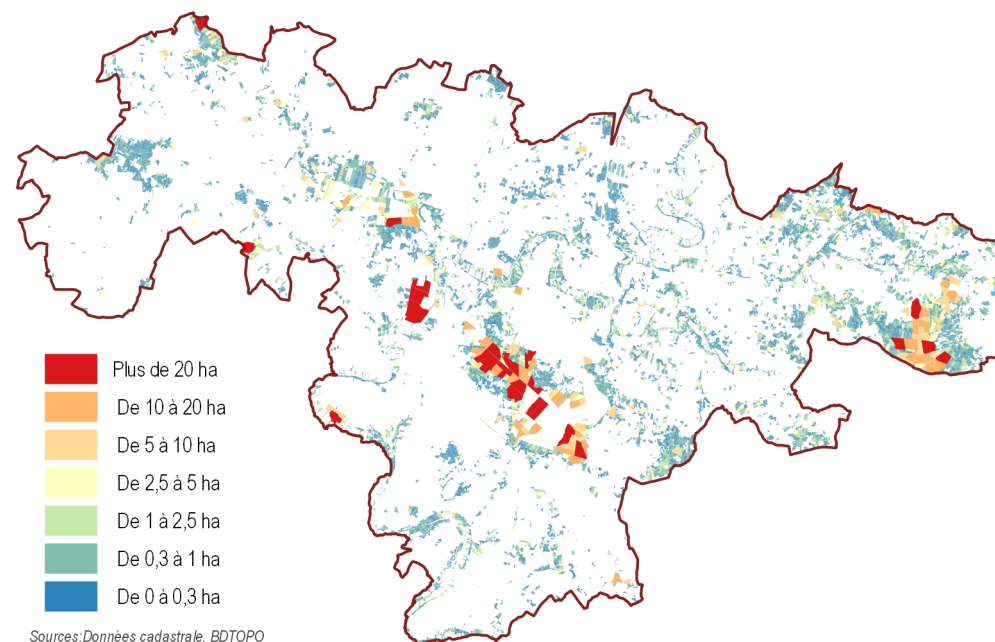
Bien que constituant en filière à part avec sa propre gestion et ses propres entreprises, il nous semblait important de

dresser deux rapides constats sur la filière forêt-bois dans le cadre du diagnostic agricole.

La région Nouvelle-Aquitaine possède le massif forestier le plus étendu de France métropolitaine. Parmi ce massif la Charente se distingue pour son peuplement de feuillus, relativement peu mobilisé⁶. Le territoire de Cœur de Charente, avec ses 16% de forêts, ne fait pas exception. Plusieurs facteurs y participent: entre autres le morcellement important des parcelles – la taille moyenne des parcelles est de 0,25ha (carte ci-contre)– ainsi que le caractère privé des parcelles forestières (94%) ce qui, additionné au nombre important de propriétaires, complique l'exploitation.



Cartes des parcelles boisées selon leur statut public/privé



Cartes des parcelles boisées selon leur surface

⁶ Agreste Aquitaine/Limousin/Poitou-Charente, *Analyse et résultats - Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente dispose du plus vaste massif forestier national*, numéro 4, Mai 2015. URL: <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Presentation-generale>, consulté le 18/10/2018

3. Les interactions entre l'agriculture et le territoire



3.1) L'agriculture et ses infrastructures: une circulation conflictuelle?

Dans le cadre du diagnostic du PLUi, il est important aussi de s'intéresser à la façon dont l'agriculture interagit avec le territoire: l'occupation des sols définie dans le PLUi et les protections mises en place pourront avoir un impact direct sur ce fonctionnement agricole.

Une première thématique est celle des circulations agricoles. En effet, la taille importante des engins agricoles est souvent incompatible avec les aménagements urbains. À cette première difficulté, qu'on rencontre de manière générale dès que les villes entre en contact avec l'agriculture moderne, s'en ajoute une autre en Cœur de Charente. Il s'agit de la construction traditionnelle des centre-bourgs, fait d'habitat compact et de rues étroites cernées de murs de pierres calcaires. Les logis et leurs porches, les granges, les maisons à balet liées à l'élevage, éléments importants du patrimoine local et de l'histoire agricole, ne sont souvent plus adaptés aux conditions d'exploitations actuelles. Ces contraintes expliquent principalement le fait que les exploitations, traditionnellement situées dans les bourgs, tendent à s'agrandir en dehors. Cela impose aussi aux agriculteurs le plus souvent de contourner les centre-bourgs afin de se rendre sur leurs parcelles ou bien d'atteindre les équipements agricoles nécessaires à leur

activité (concessionnaires agricoles, silos et magasins désapprovisionnement, etc...). Ce contournement est plus ou moins aisé selon les communes et les solutions qui ont pu être trouvées sur place entre les agriculteurs et les aménageurs.

Deux autres facteurs peuvent venir entraver la bonne circulation des engins agricoles: les routes à haut trafic où les engins agricoles sont perçus comme d'importantes gênes et les infrastructures ferroviaires et routières type autoroute. Sur le premier point, seules deux routes départementales sont concernées: la D739 qui traverse le territoire d'Est en Ouest et la D737 au Sud qui relie Vars à l'agglomération angoumoise. Sur le second, on pourra remarquer que la RN 10 se trouve beaucoup plus impactante que la mise en place de la LGV. En effet elle possède moins de point de franchissement, et ceux-ci sont souvent liés à des voies où la circulation est plus importante. Tandis que la LGV, de constructions plus récente, semble avoir mieux pris cette problématique en compte.

La carte suivante vient recenser et localiser les difficultés évoquées. Son but est principalement d'identifier des zones où les circulations agricoles seraient plus difficiles et donc où l'aménagement urbain devra être plus vigilant vis-à-vis de cette problématique. La présence des infrastructures agricoles nécessitera aussi une attention en termes d'accès et de potentiel besoin de développement.



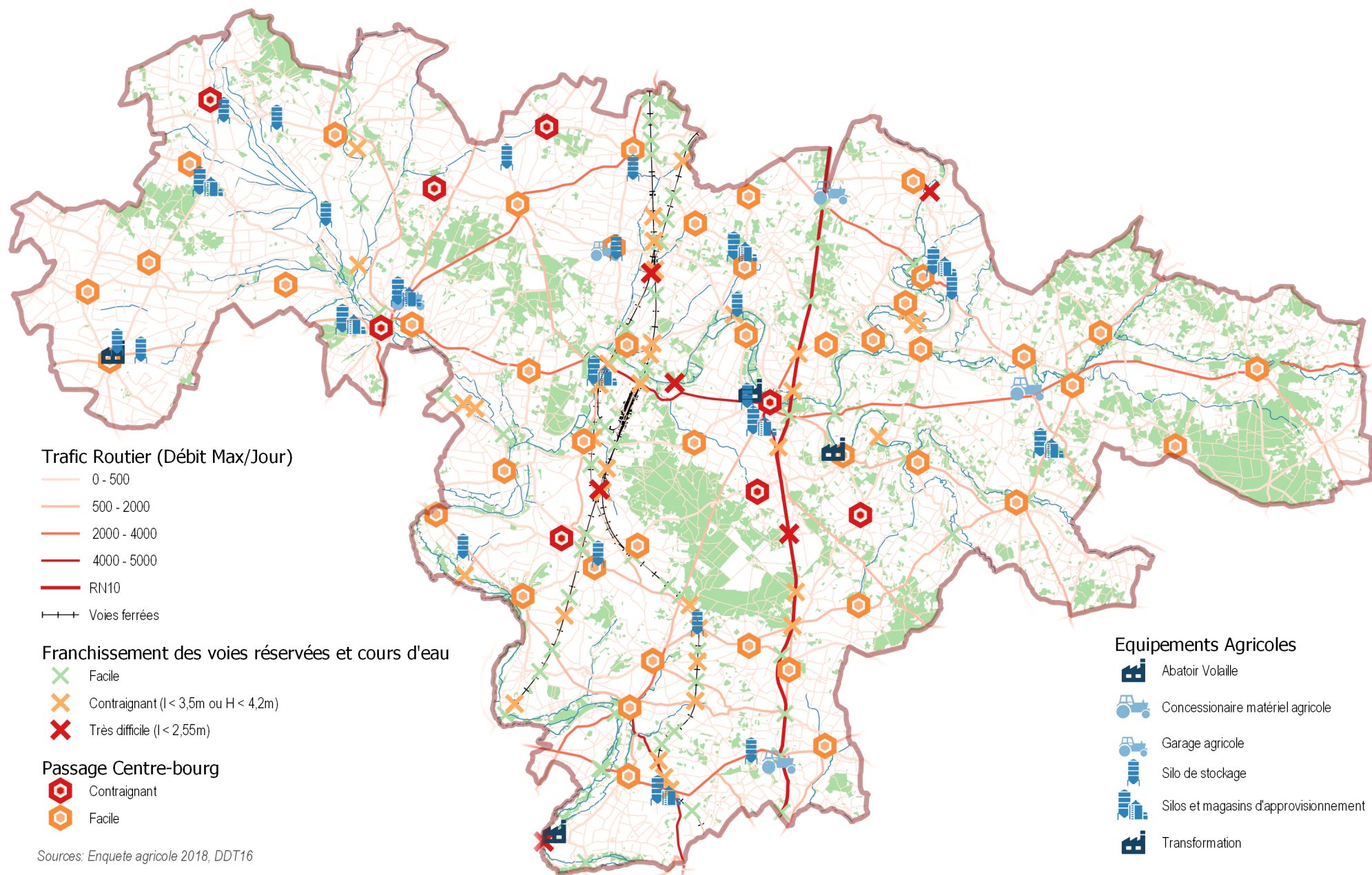
Maison à balet avec porche, aujourd'hui reconvertie, Tusson



Ruelle étroite cernée de murs



Ancienne exploitation agricole en centre bourg



Carte d'inventaire des éléments pouvant entraver les circulations agricoles

3.2) L'agriculture et la gestion de l'eau: une problématique aux dimensions multiples

Un changement climatique qui va rendre plus difficile l'accès à l'eau

Le changement climatique va compliquer la gestion de l'eau sur le territoire, et va impacter directement l'agriculture. En effet, d'après le rapport publié en 2014 par l'Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement Climatique, mis en place fin 2013 par l'ADEME et la chambre d'agriculture régionale de Poitou-Charente, plusieurs tendances sont à prendre en compte:

- une augmentation de la température moyenne et du nombre de jours estivaux ($T > 25^{\circ}\text{C}$) et donc de forte évotranspiration, qui devrait suivre la tendance depuis les années 80 (de l'ordre de $0,3^{\circ}\text{C}$ par décennie)

- une pluviométrie annuelle relativement stable mais qui tend à se répartir différemment selon les saisons, avec une diminution des précipitations sur les mois de Janvier-Février-Mars et Juillet-Août-Septembre et une légère augmentation sur le reste de l'année

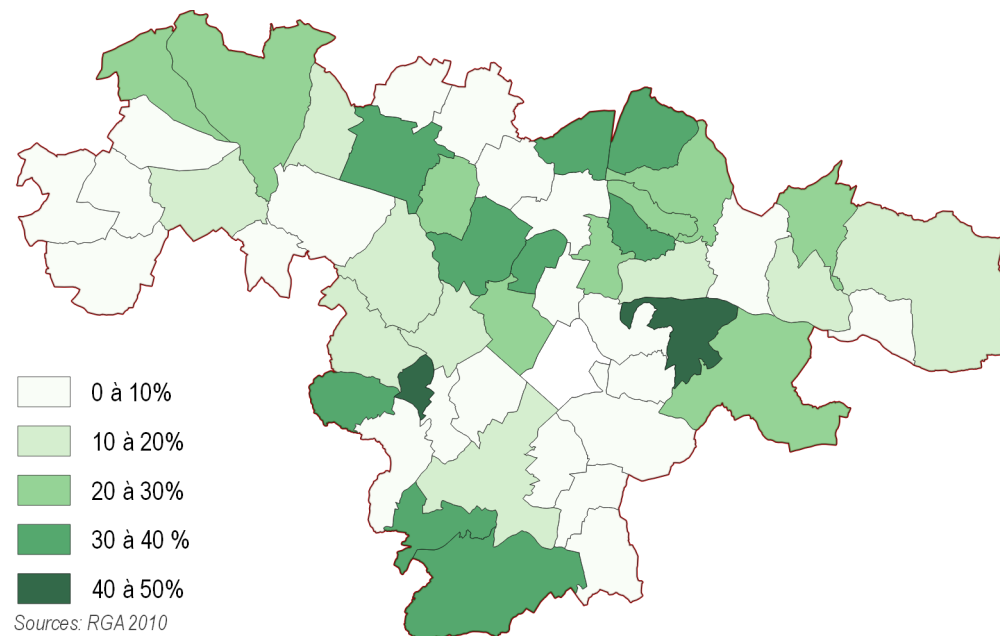
- une augmentation de l'évotranspiration potentielle qui aura pour conséquence une diminution des pluies efficaces soit un confort hydrique réduit pour les cultures pluviales et des besoins d'irrigations supplémentaires pour les cultures irriguées.

A noter cependant que selon le SAGE Charente, les quantités de précipitations attendues d'ici 2050 pourraient diminuer d'un tiers.

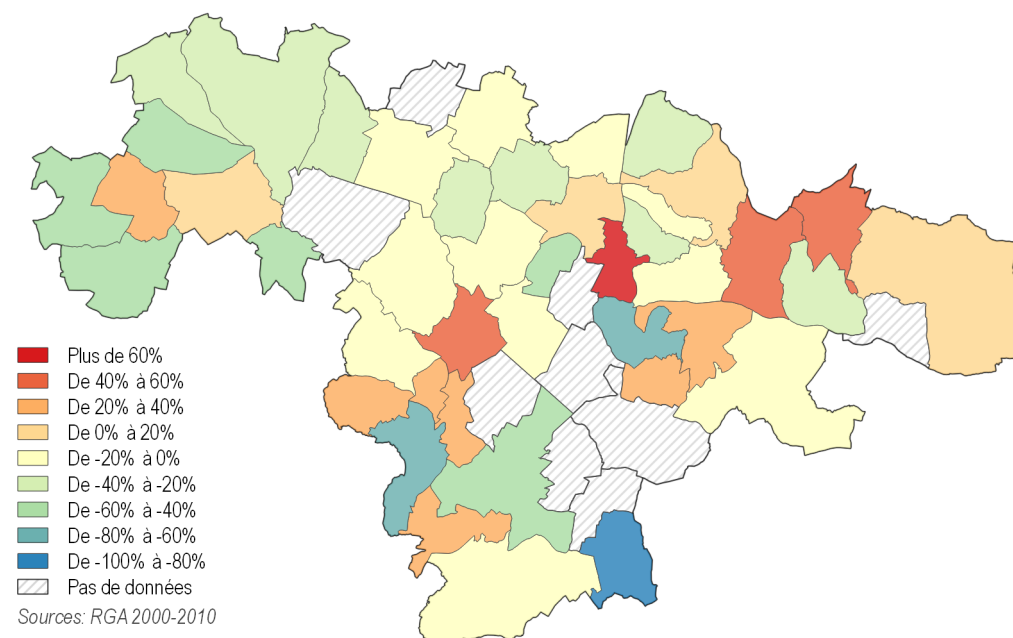
L'irrigation sur le territoire de Cœur de Charente

L'irrigation a pour but dans l'agriculture de majorer et stabiliser les rendements de cultures pluviales, et aussi de permettre l'installation de culture dont les besoins en eau sont importants. Sur le territoire de Cœur de Charente, elle a notamment permis de valoriser des terres qui sans irrigation ne seraient pas adaptées à des cultures conventionnels.

Selon l'Agreste, en 2010, la culture irriguée était pratiquée sur 16% de la SAU de Cœur de Charente contre 8% pour la région Poitou-Charente. Introduite dans les années 1970, la pratique de l'irrigation a connu un pic dans les années 2000 avant de diminuer jusqu'à aujourd'hui, sous la pression environnementale et réglementaire. Si la tendance actuelle est à la baisse de l'irrigation (ainsi qu'à la culture du maïs qui y est souvent



Part de SAU irriguée par commune en 2010



Evolution de la part de SAU irriguée par commune entre 2000 et 2010

associée) et à une gestion plus maîtrisée de l'eau, celle-ci reste importante pour le territoire de la CC. Elle permet aujourd'hui la mise en place de cultures à plus forte valeur ajoutée et plus diverses (lentilles, pois chiches, soja, arboriculture, agriculture biologique⁷...).

Cependant la consommation d'eau qu'elle implique et la façon dont elle est gérée fait débat, puisque la consommation d'eau pour l'irrigation peut entrer en concurrence avec les prélèvements d'eau potable pour les habitants, et peut faire peser une contrainte supplémentaire sur l'environnement. Le PLUi n'a pas vocation à arbitrer ce débat. Il peut avoir lieu de manière plus approfondie dans des projets de territoire comme celui de l'Aume-Couture, mis en place dans le cadre du SAGE Charente (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), et dont le programme d'action a été arrêté en 2017.

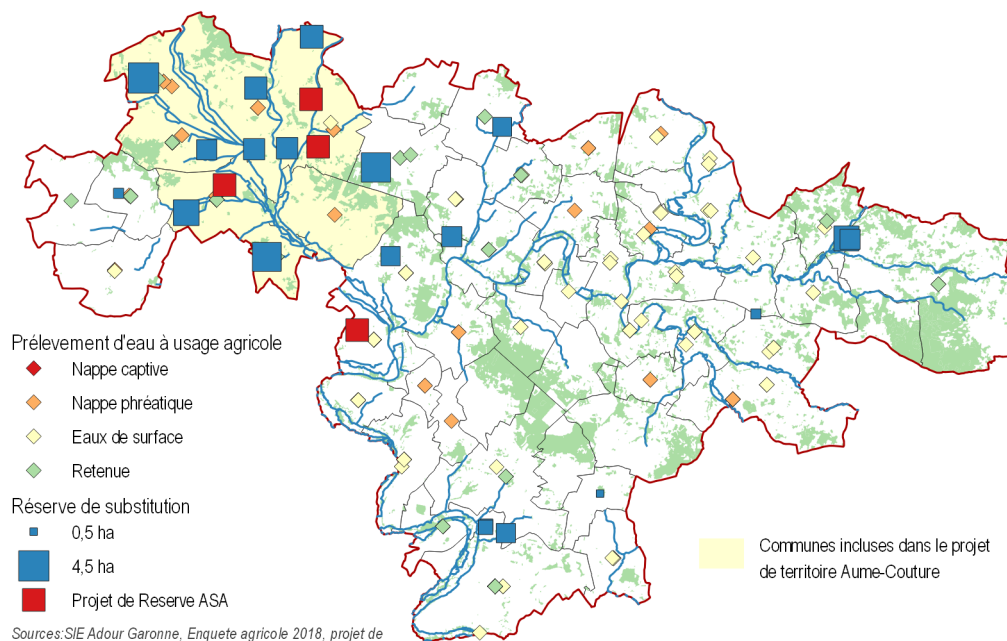
En ce qui concerne le PLUi, deux thématiques nous intéressent plus particulièrement : celle de la mise en place de réserve de substitution pour l'irrigation, et celle de la préservation du bocage.

Les réserves de substitution

Dans le projet de territoire Aume-Couture, qui concerne entre autres 8 communes de Cœur de Charente, les

réserves de substitution sont une des réponses qui sont apportées à l'impératif de réduire les prélèvements en eau pendant les périodes estivales. Elle prend place parmi un série de mesures qui vont du choix de cultures nécessitant moins d'eau à une meilleure gestion de l'irrigation grâce à des systèmes plus précis et économes. Le principe de la réserve est de stocker de l'eau pendant les périodes hivernales, où elle est plus abondante, afin de l'utiliser en été à la place de prélèvement direct dans le milieu.

20 réserves de substitutions ont été repérées sur le territoire de Cœur de Charente lors de l'enquête agricole, pour une surface allant de 0,8 à 4,2 ha (médiane 1,4ha). Elles occupent une surface totale de 36ha. Le nombre d'exploitations concernées n'est cependant pas connu. Considérées comme des aménagements, les réserves de substitution devront être autorisées dans le cadre du PLUi, selon des conditions à préciser (en plus de se conformer aux réglementations du code de l'environnement). Leur impact paysager est plus ou moins important selon leur implantation et les plantations associées.



Carte de localisation des dispositifs de prélèvement et de stockage liés à l'irrigation



L'impact paysager est ici important : la hauteur de l'ouvrage contraste avec l'horizontalité des champs (Les Gours)



Ici l'impact paysager sera à terme réduit : la plantation d'arbres reliera les massifs boisés de part et d'autre de la réserve et fera écran. (Saint-Fraigne)

⁷ ETBP Charente, Chambre d'Agriculture Charente, *Projet de territoire Aume-Couture, Etat des lieux et Diagnostic*, 2017

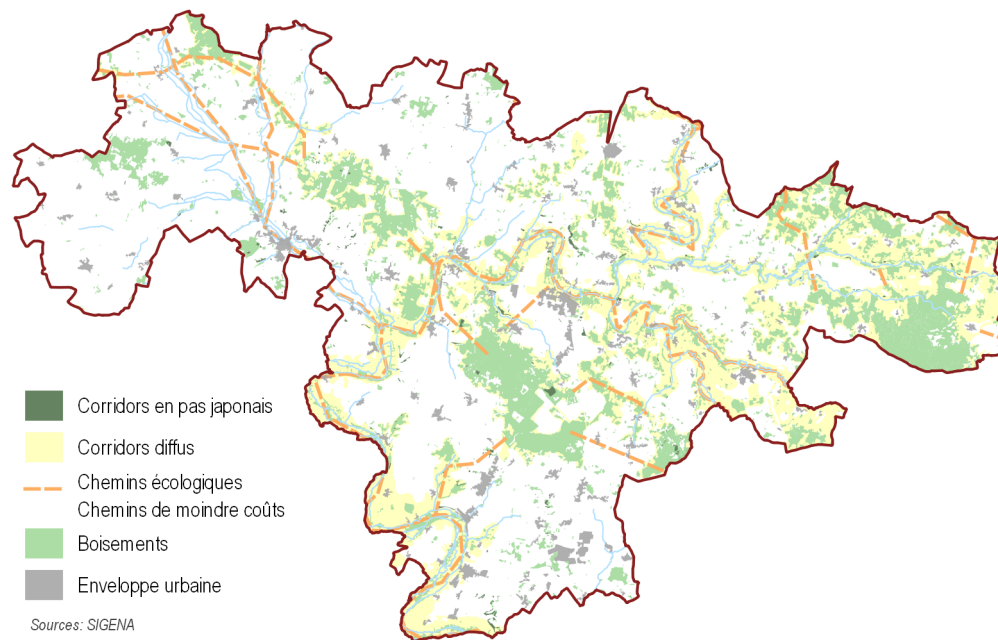
La place des haies et des zones humides dans la gestion de l'eau

La gestion de l'eau sur le territoire comporte des enjeux à la fois qualitatif et quantitatif. Des actions sur l'ensemble du "cheminement de l'eau" sont nécessaires. Afin de restaurer la fonctionnalité des milieux dont notamment leur capacité d'infiltration, plusieurs actions sont envisageables. Dans le cadre du projet de territoire Aume-Couture, elles passent par: la restauration de 450ha de zones humides qui seront exploitées de manière raisonnée par des agriculteurs, le reméandrage des cours d'eau, l'aménagements des versants (fossées, haies, systèmes d'infiltration)... Sachant que celui-ci a vocation à servir d'exemple à de futurs projets de territoire, il est intéressant de s'appuyer sur les actions mises en place dans son cadre. D'autres actions sont par ailleurs mises en place comme la gestion contractuelle Natura 2000 ou des périmètres d'intervention du CREN Poitou-Charentes... Le PLUi peut être un outil pour accompagner ces mesures en contrôlant la construction et les aménagements dans des zones humides ainsi que celles qui peuvent menacer les haies.

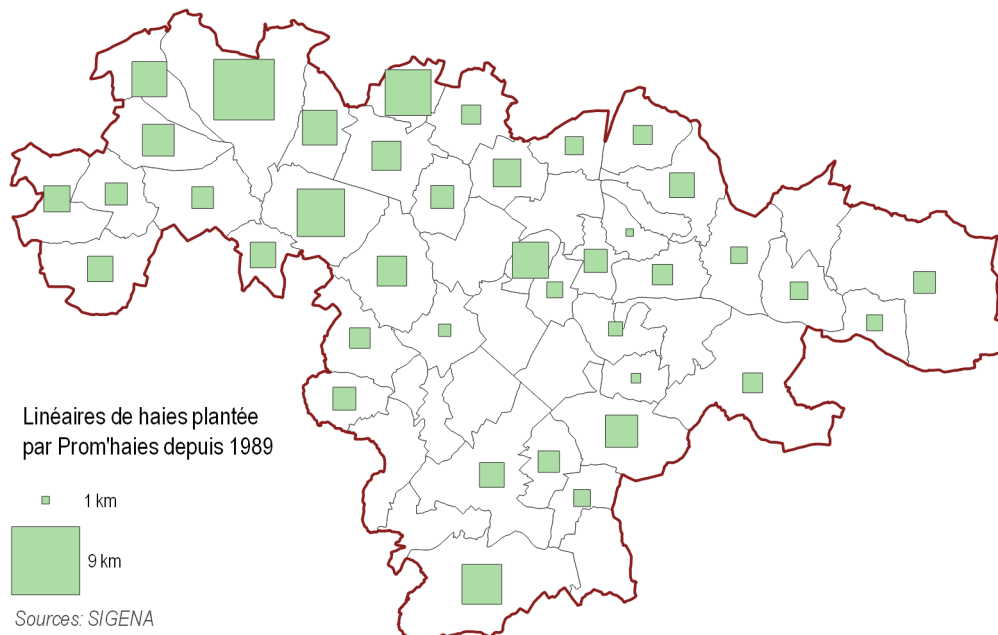
Pour ce qui concerne plus particulièrement la thématique des haies, l'attention sera renforcée dans le PLUi sur les secteurs-clés (carte ci-contre):

les abords des cours d'eau où les haies jouent un rôle important dans l'infiltration de l'eau dans les sols; les espaces situés sur les corridors écologiques définis dans la trame verte et bleue; et enfin aux environs des bourgs où les haies peuvent jouer un rôle paysager. Dans ces secteurs, il s'agira de trouver une réglementation équilibrée pour maintenir et renforcer le rôle écologique et paysager des haies tout en permettant l'évolution des pratiques agricoles.

Nous pouvons noter que la tendance actuelle est plutôt à une replantation de haies, contrairement aux périodes d'arrachement qui ont suivi les remembrements des années 60 et 80. Comme mentionné dans la première partie, les aménagements fonciers récents liés à la LGV se sont accompagnés de la plantation de 10,6 km de haies (contre 4km arrachés). De même l'association Prom'Haies a participé à la replantation de près de 60km de haies sur le territoire de Cœur de Charente depuis 1989.



Les continuités écologiques à préserver selon la trame verte et bleue



3.3) L'agriculture et l'environnement

Une série de mesures réglementaires pour protéger l'environnement

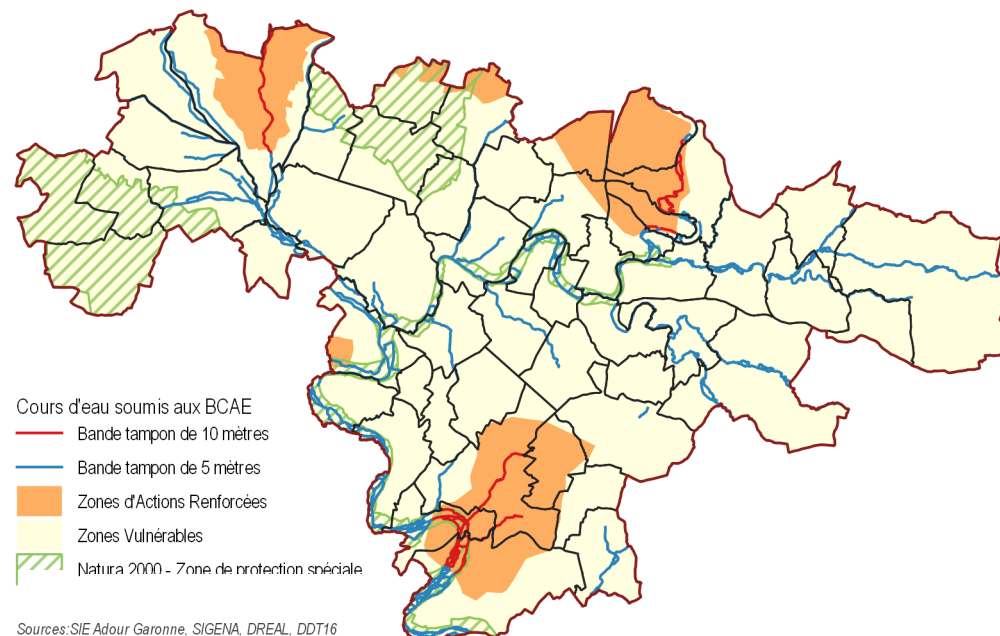
Le territoire de la communauté de commune de Cœur de Charente fait l'objet de plusieurs réglementation visant à protéger la faune, la flore, ainsi que la qualité des eaux. Celle-ci ont un impact plus ou moins direct sur l'agriculture. Plusieurs dispositifs coexistent:

-Politique Agricole Commune (PAC): les aides PAC sont conditionnées a minima au respect de dispositions réglementaires ("ERMG") dans le secteur de l'environnement, du sanitaire et du bien-être animal ainsi que de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). Elles impliquent: la mise en place de bandes tampon le long des cours d'eau, des règles de prélèvement pour l'irrigation, des règles de protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses, la couverture minimale des sols, la limitation de l'érosion, le non-brûlage des résidus de culture et le maintien obligatoire des particularités topographiques (haies, bosquets, mares,...). A cela s'ajoute dans le cadre du "paiement vert", une obligation de maintenir au moins 5% de Surface d'In-

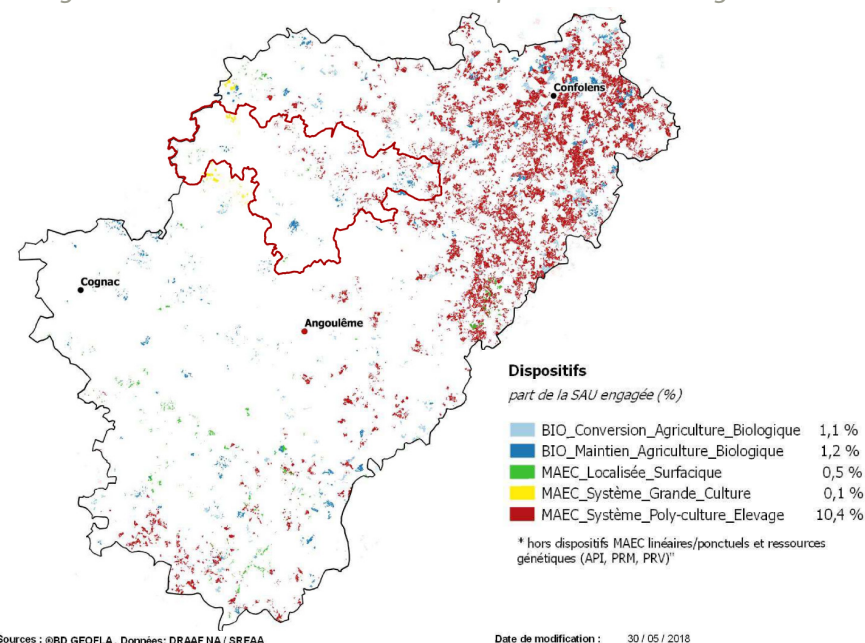
térêt Ecologique pour les exploitations de plus de 15ha (jachères, haies, plantes fixatrices d'azotes, cultures dérobées, bandes enherbées...

-Les zones Natura 2000 : l'union européenne s'est donné les moyens de préserver la biodiversité à travers deux directives. La première, directive "Oiseaux", abouti à la création de Zone de Protection Spéciale (ZPS), zone les plus adaptées la conservation des habitats de certaines espèces. La seconde, directive "Habitat", abouti à la création de Zone Spéciale de Conservation (ZSC), ayant pour but de protéger les espèces énumérées dans la zone en question. Si elles n'ont pas de valeur réglementaire stricto sensu, elles servent de bases réglementaires pour des évaluations d'incidences, de contractualisation, et dans le cadre du PLUi, pour la définition de la trame verte et bleue qui fera l'objet de mesures spécifiques concernant sa préservation.

-Les zones vulnérables: Mise en place pour lutter contre la pollution au nitrate d'origine agricole, elle couvre en l'occurrence l'ensemble du territoire de la CC (où la pollution des cours est accentuée en raison en particulier du caractère drainant du substrat calcaire). Ces zones comprennent des exigences vis-à-vis de la couverture végétale des intercultures et le long de certains cours d'eau. Elles réglementent aussi gestion de la fertilisation azotée (date d'épan-



Cartes des réglementations environnementales impactant l'activité agricole



Etat de la contractualisation en 2015. Source: DRAAF Nouvelle-Aquitaine

dages, plan de fumure, stockage des effluents...). Enfin des Zones d'Actions Renforcées sont définies dans lesquels ces réglementations se font plus strictes. Ces ZAR correspondent à des Aires d'Alimentation de Captage en eau potable qui sont particulièrement vulnérables aux pollutions, à l'exception de la ZAR qui couvre Amberac. 16 communes sont alors soumises au moins partiellement à cette réglementation sur la communauté de communes.

Des engagements des agriculteurs en faveur de l'environnement

En plus du respect de ces réglementations, les agriculteurs peuvent s'engager dans des démarches contractuelles leur permettant de valoriser les efforts supplémentaires fait pour inscrire leur exploitation dans une démarche durable. Il peut s'agir soit d'une conversion en agriculture biologique ou d'un engagement auprès de la PAC de respecter des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Une attention importante est à accorder à ces dernières dans le cadre du PLUi puisque elles engagent les agriculteurs sur une durée de 5 ans au cours desquels une réduction de surface (pour de l'urbanisation par exemple) peut entraîner des conséquences financières lourdes pour les agriculteurs (jusqu'au reversement des aides perçues).

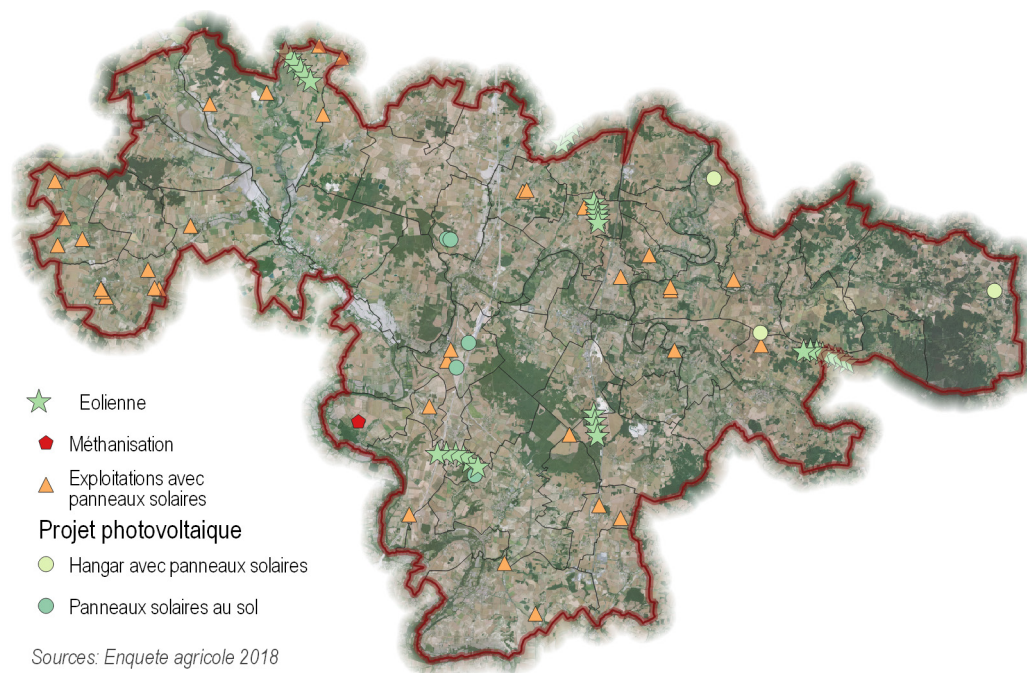
Les données précises concernant les agriculteurs engagés en 2018 dans de telles démarches n'ont pas encore pu nous être fournies par la DRAAF. Elles devraient être prochainement disponibles.

Les sources d'énergies renouvelables liées à l'agriculture

Plusieurs sources d'énergies renouvelables peuvent être associée à l'activité agricole. Sur le territoire de Coeur de Charente, le production d'énergie éolienne domine. Néanmoins elle a relativement peu d'impact sur l'agriculture à l'échelle du territoire (de l'ordre de 7,8ha de surface concernés pour 26 éoliennes sur l'ensemble du territoire soit 1.5% de la consommation foncière d'espace agricole).

Le potentiel d'évolution réside d'abord dans l'énergie photovoltaïque. La possibilité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments agricoles reste aujourd'hui sous exploitée. En effet sur les 338 exploitations recensées, seules 33 sont aujourd'hui équipées de panneaux. On peut noter toutefois que la situation de 45% des exploitations, dans les centre-bourgs et souvent dans des bâtiments historiques, peut freiner ce développement.

Enfin la méthanisation constitue un gisement intéressant, mais limité par le



Carte de localisation des sources d'énergies renouvelables liées à l'activité agricole



Exemple de bâtiment agricole avec panneaux solaires dans le bourg de Tourriers

manque d'intrant lié à l'élevage et par la nécessité de se raccorder au réseaux gaziers. Seul une unité existe aujourd'hui dans la commune de La Chapelle tandis qu'un projet est en discussion dans le Nord de la CC.

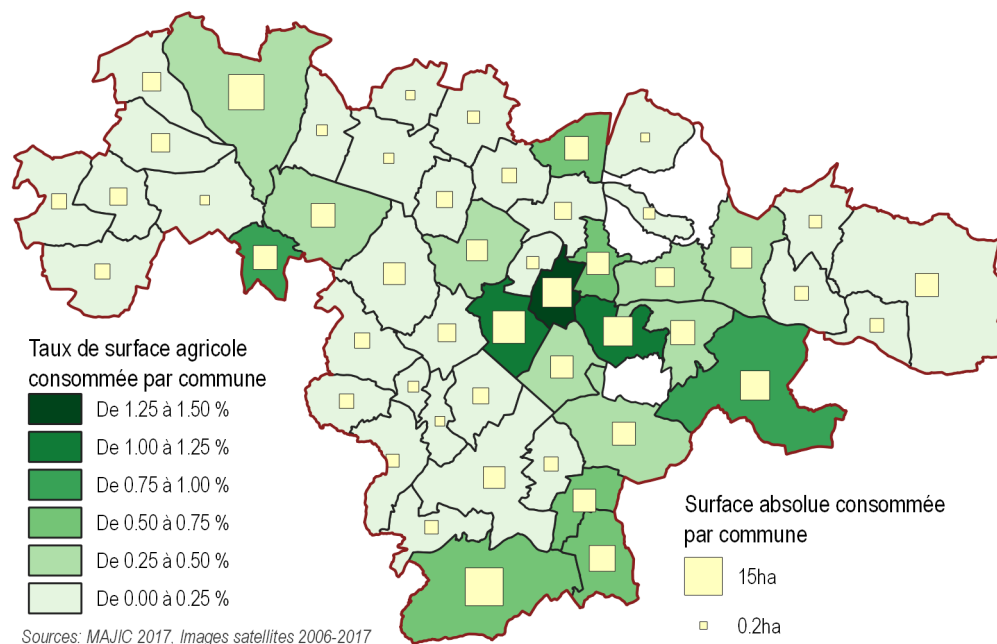
3.4) L'agriculture face à l'urbanisation

Un impact prépondérant de la LGV dans la consommation de terres agricoles

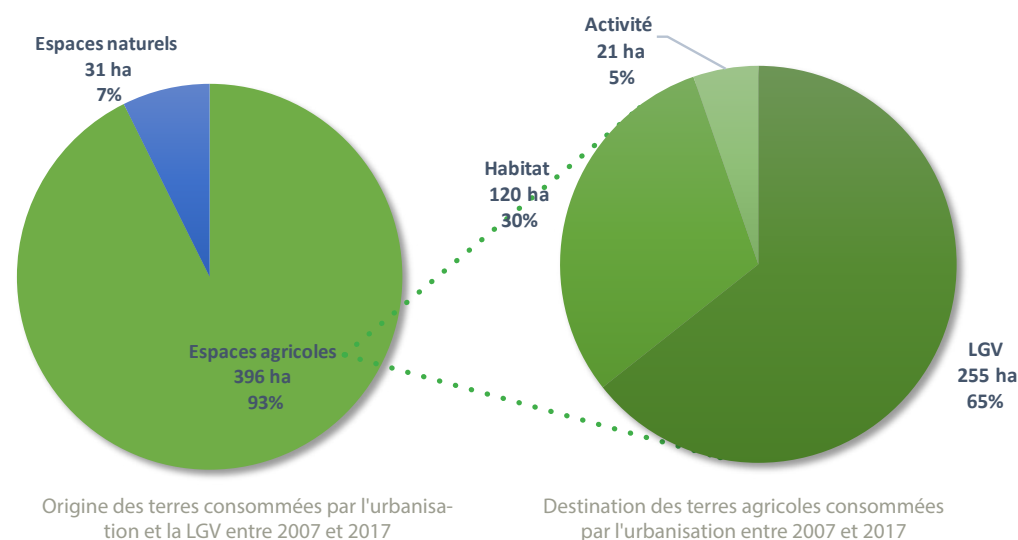
Entre 2007 et 2017, 400 hectares de terres agricoles ont été consommés par de l'urbanisation dont 254ha par la construction de la LGV. Cela représente 0,95% de la S.A.U. de la communauté de communes. Ceci est légèrement inférieur à la moyenne nationale sur la période 2010-2015 qui est de 1%, d'autant plus si on enlève l'impact de la LGV qui n'est pas directement imputable aux décisions locales. Cette consommation de terres agricoles s'est principalement effectuée dans le sud de la communauté de commune et le long de la RN 10. Nous pouvons noter que les communes de Aigre, VilleJésus et Saint-Fraigne ont aussi connu une consommation foncière soutenue.

A l'échelle de la communauté de communes, il n'est pas possible de faire de lien entre la consommation foncière et le prix des terres: d'une part car les données disponibles concernant le prix des terres ne sont disponibles qu'à l'échelon de la petite région agricole, d'autre part car la consommation de terres agricoles ces dix dernières années, de l'ordre de 0,1% de la SAU, ne semble pas avoir un impact significatif. Le territoire de Coeur de Charente était d'ailleurs, selon la SAFER Poitou-Charente, un des territoires dont le marché foncier était le moins dynamique entre 2002 et 2011, tandis que les prix des terres agricoles libres restent inférieur à la moyenne régionale (-8%) et nationale (-20%) en 2017. Cet écart a eu cependant tendance à se résorber ces 20 dernières années. Seul le Cognaçais voit ses prix moyens remonter à cause de l'influence de la viticulture.

Néanmoins si le prix des terres est bas comparé au reste du territoire national, son augmentation régulière et le faible dynamisme du marché foncier constituent un frein à l'installation d'agriculteurs à Coeur de Charente: relativement au revenu des exploitants, il faut 5 à 6 années de revenu en 2012 pour acheter un hectare de terre contre 4 en 1990⁸; de plus l'écart entre les revenus et



Carte de répartition de la consommation de foncier agricole par commune entre 2007 et 2017



8 SAFER POITOU-CHARENTE, Programme pluri-annuel d'activité de la SAFER Poitou-Charentes pour la Période 2015-2021, Novembre 2014

les actifs fonciers et matériel nécessaires à l'activité ne cesse de s'agrandir, ce facteur étant de plus en prépondérant avec l'augmentation importante de la SAU moyenne par exploitation sur le territoire.

Un étalement urbain qui augmente les surfaces de contact entre agriculture et habitat

Si on met de côté l'impact de la LGV, l'urbanisation impactant les terres agricoles reste modérée comparé à la SAU du territoire (145ha soit 0,34% de la SAU). Cependant la faible densité associée à cette consommation **traduit un étalement urbain important** qui peut devenir gênant pour l'agriculture: la surface de contact entre monde urbain et monde agricole est démultipliée, de même pour les potentiels problèmes de voisinage et de conflits d'usage, ce que ne laisse pas apparaître des chiffres de consommation de surface brute.

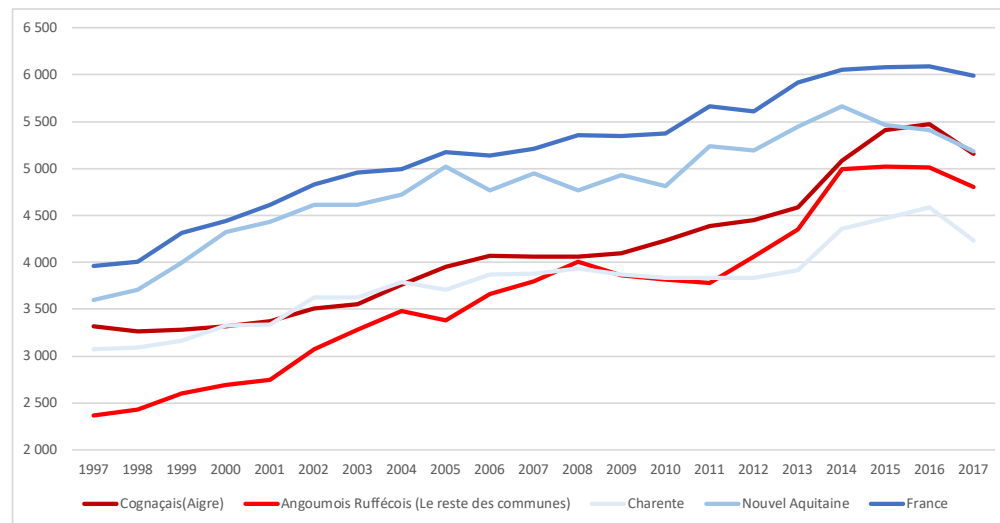
Plusieurs conséquences directes s'en suivent et doivent être prises en compte dans l'élaboration du PLUi:

- Concernant l'épandage (d'origine animales issues des exploitations ou humains issues des voues des STEP), une distance de 100m en générale doit être respectée vis-à-vis des habitations. La construction d'une habitation sur un terrain isolé de 500m² peut ainsi pénali-

ser près de 3000m² de surface agricoles. C'est un paramètre important à prendre en compte dans la définition des futurs zones d'extension urbaine. A noter que

-Concernant les bâtiments d'élevages, une distance minimale est aussi à respecter vis-à-vis des habitations: 50m dans le cadre de l'application du Règlement Sanitaire Départementale et 100m pour les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). A noter que cette disposition s'applique dans les deux sens: elle peut contraindre l'installation d'habitat à proximité d'élevage déjà existant.

-Enfin on pourra relever les problèmes de voisinage engendrés par le bruit ou la poussière provoquées par les engins agricoles, ou encore parfois l'impossibilité d'accéder à des parcelles enclavées par l'urbanisation.

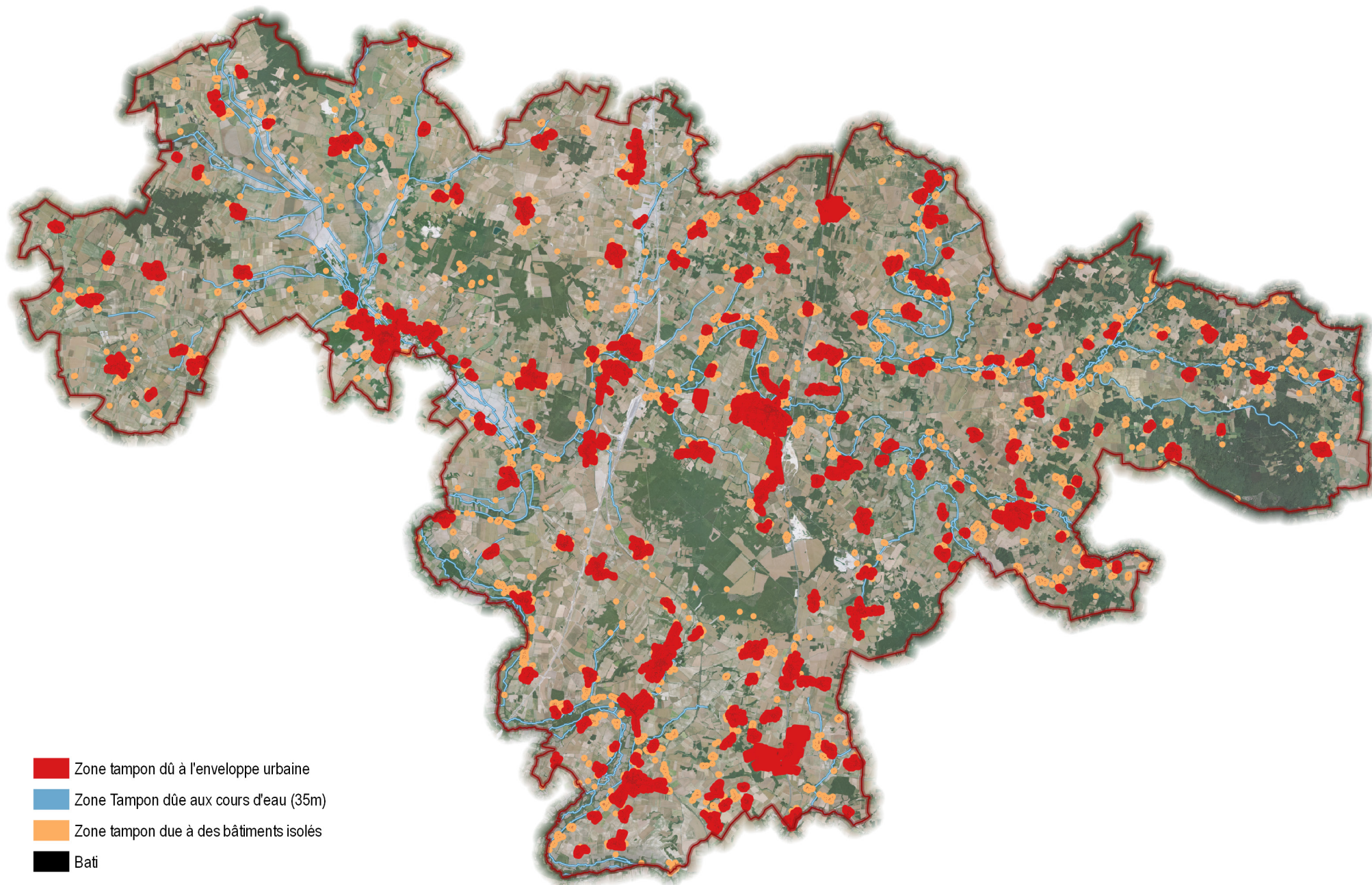


Evolution du prix des terres libres sur le territoire de Coeur de Charente (€/ha)



■ Zone tampon dû à l'enveloppe urbaine
 ■ Zone tampon due à des bâtiments isolés
■ Zone Tampon due aux cours d'eau (35m)
 ■ Bati

Influence potentielle des bâtiments sur les pratiques d'épandages et les activités d'élevages soumises aux ICPE



Influence potentielle des bâtiments sur les pratiques d'épandages et les activités d'élevages soumises aux ICPE.

SYNTHÈSE & ENJEUX

ATOUTS / FORCES	FAIBLESSES / MENACES
• Une diversité de culture qui se reflète dans les paysages et qui permet au territoire de s'adapter • De nombreux labels de qualité présents qui peuvent soutenir une diversification (vin et élevage caprins notamment) • Des agriculteurs conscients des forts enjeux environnementaux • Mis à part l'impact de la LGV, une consommation d'espaces agricoles modérée • Une bonne répartition des équipements agricoles • Un potentiel de production énergétique grâce aux panneaux solaires encore important • Une ressource sylvicole peu exploitée	• Un parcellaire très fragmenté par endroits (Sud et Est) • Un substrat calcaire peu profond qui limite les rendements, facilite l'écoulement des eaux et accentue les pollutions d'origine agricole dans les cours d'eau (Sud de la Charente notamment) • Une vulnérabilité d'une partie du territoire à l'augmentation des épisodes de sécheresses • La RN10, élément fracturant du tissu agricole • Peu de transformation sur le territoire • L'inscription dans la tendance nationale à la diminution constante du nombre d'exploitation combinée à un vieillissement des exploitants et une installation difficile des jeunes agriculteurs.
ENJEUX	
• Optimiser la gestion de l'eau. Avec l'intensification des épisodes de sécheresse, cette donnée est un facteur primordial, d'autant plus qu'une partie des sols y est très sensible. Le projet de territoire Aume-Couture semble pouvoir apporter une réponse conciliant développement économique de l'agriculture et soucis de protection l'environnement. Si les résultats sont convaincants, quid du reste du territoire? • Permettre l'évolution des exploitations au travers de la réalisation de nouveaux bâtiments, notamment en dehors des villages lorsque cela est nécessaire, tout en cadrant ces développements afin de maîtriser leurs impacts potentiels (mitage, artificialisation, insertion dans le paysage...) • Améliorer la gestion des franges et des lisières entre espace urbain et agricole (intégration paysagère, gestion des conflits d'usage,...) • Accompagner la diversification de l'agriculture : production à forte valeur ajoutée, énergie, agro-tourisme.. • Développer les énergies renouvelables notamment sur les bâtiments existants et favoriser leur intégration paysagère.	

